
Projet annuel de performance d'établissement

2024

Préambule

Définition du projet annuel de performance d'établissement

En application de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) doivent rendre compte de leur stratégie et de leurs objectifs pour répondre aux missions de service public qui leur sont confiées :

- d'une part au moment de l'élaboration du budget initial, en lui annexant *un projet annuel de performance d'établissement* (PAPET), tel que défini par les articles R719-52 et R719-55 du code de l'éducation,
- d'autre part au moment du compte-financier, en lui annexant un *rapport annuel de performance d'établissement* (RAPET), miroir du PAPET et défini à l'article R719-101 du code de l'éducation.

Le projet annuel de performance présente les objectifs poursuivis par l'établissement et comporte des indicateurs qui concourent à l'information du conseil d'administration, des programmes ministériels ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement (code de l'éducation).

Missions de l'ENS Paris-Saclay et financements publics associés

Outre les attributions des EPSCP définies par le code de l'éducation, l'article 3 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay énonce les missions spécifiques qui incombent à l'établissement.

Article 3 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié

L'école prépare, par une formation scientifique et culturelle de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire et dans les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à l'enseignement secondaire et, plus généralement, au service des administrations de l'État et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises.

Des étudiants se destinant notamment aux différents métiers de l'enseignement et de la recherche bénéficient également de ses formations.

Elle exerce ses missions principalement dans les disciplines technologiques, scientifiques, de gestion et des sciences sociales.

Elle assure la préparation de diplômes nationaux par délégation et au nom de l'université Paris-Saclay ainsi que la délivrance de diplômes spécifiques, dont le diplôme de l'École normale supérieure Paris-Saclay valant grade de master, dans le respect de l'article 5 des statuts de l'université Paris-Saclay. Elle peut délivrer des diplômes propres. Elle peut préparer à des concours des fonctions publiques.

Elle conduit des activités de formation continue.

Elle définit et met en œuvre une politique de recherche scientifique et technologique qu'elle valorise par ses publications, ses productions scientifiques et pédagogiques, ses brevets et licences d'exploitation. Elle promeut la création et le soutien de jeunes entreprises innovantes.

Elle collabore avec des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur français ou étrangers dans une perspective multidisciplinaire et internationale.

Elle facilite les poursuites d'études de ses diplômés, notamment en doctorat.

École de la fonction publique intensive en recherche, l'ENS Paris-Saclay a comme finalité première d'assurer une formation pré-doctorale débouchant sur les métiers de chercheurs, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ainsi qu'à l'ensemble des métiers de la sphère publique et du secteur privé requérant une très haute expertise scientifique. Pour cela, elle s'appuie notamment sur des laboratoires de recherche hébergés dans ses murs et pour la plupart en cotutelle avec des organismes nationaux de recherche.

- Pour réaliser ses missions, l'École est financée au titre de deux programmes issus des lois de finance, qui relèvent du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : le *programme 150*, « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- le *programme 231*, « Vie étudiante ».

Contrat quinquennal 2020–2025¹

En 2020, l'École a élaboré son contrat quinquennal avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, volet spécifique du contrat de l'Université Paris-Saclay. Le contrat énonce les axes stratégiques et les objectifs prioritaires que l'École s'engage à mettre en œuvre au cours des cinq ans à venir :

- axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay,
- axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay,
- axe 3. Étendre et intensifier la recherche,
- axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers.

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)²

En 2023, l'EPE Université Paris Saclay a conclu avec le Ministère de l'enseignement et supérieur et de la recherche, un contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) pour la période 2023-2025.

Ce contrat qui s'inscrit dans les objectifs prioritaires de politiques publiques concerne :

- la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de formations préparant les étudiants à exercer des métiers d'avenir, en tension ou en évolution ;
- le bien-être et la réussite des étudiants : santé, diversité, inclusion, accompagnements à la réussite ;
- le développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau européen et international ;
- la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable dans l'ensemble de ses dimensions ;
- l'optimisation de la gestion et du pilotage de l'établissement.

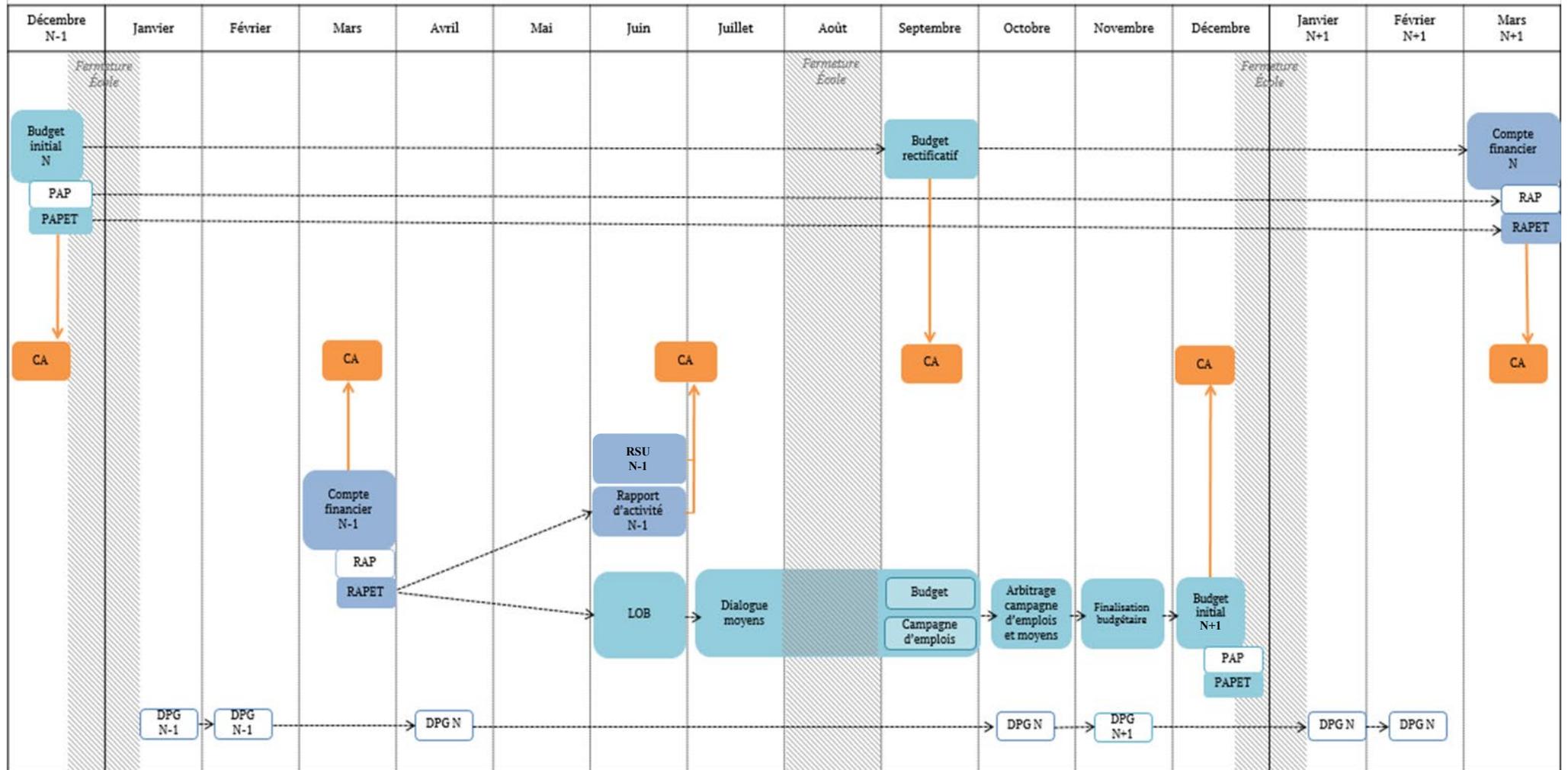
Le COMP 2023-2025 est décliné spécifiquement au niveau de l'École au travers de plusieurs objectifs et actions concernant d'une part la transition écologique et le développement soutenable et d'autre part la gestion et le pilotage de l'établissement. Ces actions qui bénéficient de financements fléchés sont intégrées au document.

Enfin, projet et rapport annuels de performance d'établissement s'inscrivent dans une démarche de transparence quant à l'utilisation des moyens de l'École, conjointement avec la lettre d'orientation budgétaire, les dialogues menés avec les entités, le rapport social unique, et le rapport d'activité, démarche globale présentée dans le calendrier ci-après.

Pour faciliter la lecture du PAPET et sa fluidité, l'utilisation du masculin est appliquée quand il n'est pas possible d'utiliser un nom épicène.

¹ Suite à la crise sanitaire, la circulaire de la DGESIP du 14 avril 2021 a prolongé d'une année, jusqu'au 31 décembre 2025, le calendrier contractuel de la vague E qui comprend l'ENS Paris-Saclay.

² Ces contrats remplacent progressivement le dialogue stratégique et de gestion (DSG) qui existait jusqu'alors entre le ministère et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et introduisent un suivi de la performance des établissements sur la poursuite d'objectifs stratégiques partagés par le ministère et l'établissement.



CA : conseil d'administration
 DPG : document prévisionnel de gestion
 LOB : lettre d'orientation budgétaire
 PAP : projet annuel de performance
 PAPET : projet annuel de performance d'établissement
 RAP : rapport annuel de performance
 RAPET : rapport annuel de performance

Sommaire

Table des matières

Préambule	2
<i>Définition du projet annuel de performance d'établissement</i>	2
<i>Missions de l'ENS Paris-Saclay et financements publics associés</i>	2
<i>Contrat quinquennal 2020–2025¹</i>	3
<i>Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)</i>	3
Axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris- Saclay	7
Objectif 1.1. Articuler mission spécifique de l'ENS et intégration institutionnelle au sein de l'Université	7
Action 1.1.1. Mettre en œuvre la <i>Graduate School</i> des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (MRES).....	7
Objectif 1.2. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement au service des missions et des initiatives	8
Action 1.2.1. Réorienter la politique d'investissement scientifique à la sortie du déménagement.....	9
Action 1.2.2. Optimiser l'occupation du bâtiment	9
Action 1.2.3. Piloter les installations techniques du bâtiment, maîtriser la consommation d'énergie et poursuivre le bilan énergétique.....	9
Objectif 1.3. Assurer la soutenabilité de l'ENS en développant ses ressources propres	10
Action 1.3.1. Développer le mécénat	11
Action 1.3.2. Développer les partenariats industriels	12
Action 1.3.3. Restructurer l'offre de formation continue	12
Action 1.3.4. Valoriser les espaces phares du bâtiment.....	12
Indicateur. Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public (SCSP)	13
Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay	14
Caractérisation de l'établissement	14
Objectif 2.1. Intensifier la recherche au plus près des normaliens	14
Action 2.1.1. Réorganiser les entités de l'École en départements d'enseignement et de recherche	14
Action 2.1.2. Étendre le dispositif des professeurs attachés	14
Indicateur. Participation des chercheurs à la formation.....	15
Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens poursuivant leurs études en doctorat	16
Action 2.2.1. Déployer les financements de PhD Track	16
Action 2.2.2. Accroître la communication sur la poursuite en doctorat	16
Indicateur. Poursuite en doctorat des normaliens élèves.....	17
Action 2.2.3. Répartir les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur le territoire national	18
Indicateur. Répartition territoriale des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens	18
Objectif 2.3. Diversifier les recrutements et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay	18
Action 2.3.1. Poursuivre les actions de communication à destination des élèves du secondaire.....	19
Action 2.3.2. Soutenir la diversité dans les recrutements des normaliens élèves.....	19
Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens élèves	20
Action 2.3.3. Déployer de nouvelles voies de recrutement des normaliens étudiants	21
Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens étudiants	21
Indicateur. Synthèse des recrutements ENS	22
Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation	23
Action 2.4.1. Poursuivre l'encouragement de la mobilité internationale des normaliens	23
Action 2.4.2. Déployer le parcours « double diplôme à l'international ».....	23
Indicateur. Mobilité internationale des normaliens	24
Axe 3. Étendre et intensifier la recherche	24
Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche	25
Action 3.1.1. Poursuivre les reconfigurations des laboratoires de l'École	25
Indicateur. Articulation de la recherche de l'École et de l'Université Paris-Saclay	26
Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche	27
Action 3.2.1. Poursuivre les mesures d'accompagnement des chercheurs à fort potentiel	27
Action 3.2.2. Renouveler le cadre de l'accompagnement des carrières académiques.....	27
Indicateur. Taux d'endorecrutement.....	28
Action 3.2.3. Poursuivre le déploiement de la direction d'appui à la recherche et à l'innovation	29
Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche	30
Action 3.3.1. Poursuivre et valoriser les dispositifs de soutien des projets internationaux.....	30
Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers	31
Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens	31
Action 4.1.1. Déployer des parcours recherche thématique.....	31
Indicateur. Normaliens dans les parcours "recherche thématique".....	32
Action 4.1.2. Poursuivre la valorisation des activités étudiantes dans le diplôme	32
Action 4.1.3. Déployer une enquête d'insertion professionnelle.....	33
Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École	33

Action 4.2.1. Renforcer l'accompagnement humain et financier dédié à la vie étudiante.....	33
Action 4.2.2. Réaliser un diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante.....	34
Action 4.2.3. Développer les actions de sensibilisation à destination des normaliens	34
Action 4.2.4. Déployer le plan d'action développement soutenable en lien avec l'Université Paris-Saclay.....	35
Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée	36
Action 4.3.1. Élaborer une nouvelle charte de la vie étudiante	36
Action 4.3.2. Accompagner les doctorants dans la structuration d'une vie associative	36
Indicateur. Implication des normaliens dans la vie de l'établissement	37
Annexe : Liste des structures de recherche	38

Axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay

Objectif 1.1. Articuler mission spécifique de l'ENS et intégration institutionnelle au sein de l'Université

Action 1.1.1. Mettre en œuvre la *Graduate School* des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (MRES)

Depuis 2020, l'Université Paris-Saclay s'est structurée en 17 *Graduate Schools* et 1 institut. L'ENS Paris-Saclay contribue à 12 de ces entités dont la *Graduate School*, intitulée « Métiers de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur » (MRES), définie comme un cadre de coordination, de formation et de recherche, dédié aux étudiants se projetant vers des études longues, intensives en recherche et visant une professionnalisation vers les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cette *Graduate School*, transversale aux disciplines et aux thématiques, est multi-opérée et coordonnée par l'ENS Paris-Saclay, qui en héberge également le personnel support. Le directeur et plusieurs membres du conseil sont des personnels de l'ENS Paris-Saclay qui, par ailleurs, met à la disposition de la *Graduate School* ses structures opérationnelles. Le directeur de la *Graduate School* participe au comité de direction de l'École.

La *Graduate School* est intimement liée aux missions de l'École puisqu'elle fédère des actions menées par l'ensemble des établissements et composantes de l'Université visant à former des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des enseignants des classes post-bacs et intriquant très fortement formation et recherche. Dans ce contexte, la taille, l'organisation et la pluridisciplinarité de l'ENS Paris-Saclay lui permettent de mettre en place avec réactivité des expérimentations innovantes et des projets transversaux qui peuvent ensuite diffuser dans l'Université par le biais de la *Graduate School* MRES. À titre d'exemple, plusieurs années de recherche thématique créées avec la participation de l'École sont actuellement portées par la *Graduate School* MRES (année de recherche en technologie quantique (ARTeQ) créée en 2021, en recherche-crédation (ARRC) en 2022 et en sciences pour les transitions écologiques (ARéco) en 2023) et donnent lieu à un diplôme inter-universitaire sur des sujets transverses en plein essor.

En 2024, la *Graduate School* MRES organisera à l'ENS Paris-Saclay la troisième édition du *Congrès junior pluridisciplinaire* de l'Université Paris-Saclay tout comme en 2022 et 2023. Cet événement permet à plus d'une centaine d'équipes d'étudiants (de la 3^e année de la licence à la 2^e année de master ou équivalent) de l'ensemble de l'Université de présenter leurs travaux menés dans le cadre des différentes expériences d'immersions « recherche ». Conjointement, un numéro de *Pousses de chercheurs & chercheuses*, le journal de la *Graduate School*, sera publié. La première édition du journal illustrant à travers des articles de vulgarisation la qualité et la diversité des activités de recherche menées par les étudiantes et étudiants au sein de l'Université a été publiée en 2023.

En octobre 2023, a eu lieu la première édition de la journée nationale « *Nouvelles perspectives pour l'enseignement supérieur et la recherche* », organisée conjointement par l'ENS Paris-Saclay et l'Université Paris-Saclay et opérée par la *Graduate School* MRES et la Maison du Doctorat). Plusieurs centaines de personnes ont participé à cet événement qui avait pour but de rassembler des enseignants et enseignants-chercheurs en poste ou en devenir (doctorants et étudiants de l'Université) pour une journée de présentation du monde de l'Enseignement Supérieur et la Recherche et de son évolution, des carrières académiques et des enjeux à l'échelle nationale et internationale. Devant le succès de cette première édition, une nouvelle journée sera organisée en octobre 2024.

Le parcours de formation doctorale transverse « Enseigner dans le supérieur » de l'Université Paris-Saclay, anciennement confié à L'ENS Paris-Saclay, est désormais piloté par la *Graduate School* MRES et une version refondue a été lancée, avec la possibilité d'obtenir un label « Enseigner dans le supérieur » qui permettra de valoriser les formations suivies dans la future carrière professionnelle des doctorants. 400 doctorants

ont suivi au moins la journée introductive du parcours en 2022-2023 et plus de 200 doctorants sont inscrits dans la démarche d'obtention du label, dont les premiers exemplaires ont été délivrés en 2023.

La *Graduate School* MRES est également en charge pour l'Université du programme FAIR (Former, Apprendre et Innover par la Recherche) financé par le programme SFRI (structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence) du PIA3, à hauteur de 18 M€ sur 8 ans. Ce programme a pour objectif de structurer la formation par la recherche de manière globale au niveau du site afin de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de l'Université. Dans le cadre du projet SFRI, un travail d'envergure a débuté sur la formation à et par la recherche. Dans cette action très structurante pour l'Université, l'objectif est de se pencher sur la formation à et par la recherche à tous les niveaux (de la licence au doctorat) afin de mener une réflexion prospective sur les particularités, les enjeux et les grandes transformations sur cette question. L'ENS Paris-Saclay est au cœur de ce travail puisque de nombreux personnels de l'École seront impliqués dans le groupe de travail lancé en 2023 et que ce dernier est piloté par un enseignant-chercheur de l'établissement.

Par ailleurs, un chargé de mission « Interaction avec les *Graduate Schools* de l'Université Paris-Saclay » a été nommé en 2023 ; il aura pour mission de faciliter et coordonner les interactions avec l'ensemble des *Graduate Schools* dont l'École est opératrice et dans lesquelles elle a un représentant au conseil.

Objectif 1.2. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement au service des missions et des initiatives

L'École doit assurer au meilleur niveau les missions qui lui sont dévolues, développer de nouveaux projets, définir un périmètre optimal de ses activités et établir un modèle soutenable et optimisé de ses ressources.

Caractérisation de l'établissement

AE, CP et solde budgétaire										
	Dépenses						Recettes globalisées			
	AE			CP			RE			
	BR2 2023	BI 2024	Δ = BI-BR	BR2 2023	BI 2024	Δ = BI-BR	BR2 2023	BI 2024	Δ = BI-BR	
Personnel	76,7 M€	81,3 M€	4,5 M€	76,7 M€	81,3 M€	4,5 M€	91,7 M€	91,2 M€	-0,5 M€	SCSP
Fonctionnement	26,9 M€	33,9 M€	7,1 M€	24,9 M€	34,7 M€	9,8 M€	4,8 M€	3,2 M€	-1,6 M€	Autres financements de l'État et publics
Investissement	2,8 M€	3,4 M€	0,6 M€	2,6 M€	3,9 M€	1,3 M€	5,8 M€	5,5 M€	-0,2 M€	Autres recettes propres
Total	106,4 M€	118,6 M€	12,2 M€	104,2 M€	119,9 M€	15,7 M€	102,3 M€	99,9 M€	-2,4 M€	Total
Solde budgétaire : excédent							1,9 M€	20,0 M€		Solde budgétaire : déficit

SCSP : subvention pour charges de service public

Effectifs par statuts et filière (au 31/12/2022) hors élèves normaux		ETP	Personnes physiques
Personnels enseignants*	Titulaires	148	149
	Non titulaires	149,9	154
Total		297,9	303
BIATSS	Titulaires	111,2	112
	Non titulaires	107,3	109
Total		218,5	221
Total		516,4	524

* Personnels enseignants : enseignants et enseignants-chercheurs titulaires ainsi que les doctorants, ATER, lecteurs, professeurs associés, professeurs invités et contractuels chercheurs, hors apprentis

ETP normaux au 31/12/2022	902
---------------------------	-----

Action 1.2.1. Réorienter la politique d'investissement scientifique à la sortie du déménagement

En vue d'assurer la continuité et le développement de l'activité scientifique sur le campus de Gif-sur-Yvette et de soutenir une nouvelle dynamique, l'École s'est dotée, en 2015, d'une stratégie d'investissement pluriannuelle ambitieuse à travers le fonds stratégique mutualisé *Foster* et elle a investi des montants importants sur ses fonds propres (4,3 M€). La charge d'amortissement associée (qui valorise l'usure des biens immobilisés ou leur obsolescence au fil des années) pèse désormais sur l'équilibre budgétaire mais doit permettre, en contrepartie, de maintenir une capacité d'autofinancement pour l'avenir. Afin d'optimiser les charges d'amortissement, une première campagne de recensement des immobilisations acquises et d'ajustement de l'inventaire pour certains DER et laboratoires est programmée pour l'été 2024. Par ailleurs il va être proposé au CA de modifier la durée d'amortissement des biens acquis sur contrat et conventions de recherche afin que la charge d'amortissement puisse être imputée sur la durée du contrat.

Depuis 2021, la politique pluriannuelle d'investissement (PPI) s'appuie notamment sur les besoins exprimés lors du dialogue annuel de gestion entre la présidence et les entités, avec une incitation au cofinancement et une approche globale, prenant en compte le coût de fonctionnement et de maintenance des équipements ainsi que les besoins en ressources humaines et les travaux pour l'installation.

Les équipements scientifiques et les plateformes expérimentales, que ce soit pour les activités de recherche et de formation, ont vocation à être partagés au sein de l'établissement et avec les partenaires. L'état des lieux des équipements scientifiques, avec des préconisations sur les modes de valorisation possibles, initié dès 2022 doit être poursuivi et le modèle économique de contribution aux dépenses de fonctionnement et de maintenance établi.

Action 1.2.2. Optimiser l'occupation du bâtiment

De la programmation du bâtiment (en 2012-2014) et des prévisions d'évolution des entités ont découlé les affectations des locaux aux différentes activités de l'École au moment du transfert de l'établissement en 2020. Le système d'information immobilier, qui est en cours de déploiement, va permettre de compléter le recensement des affectations de locaux qui a été fait fin 2021 par la direction du patrimoine et d'avoir une évaluation de l'occupation des espaces (salles d'enseignement, bureaux et locaux expérimentaux) pour mettre en œuvre, si nécessaire, des mécanismes de réaffectation ou l'accueil de nouvelles activités. Les données ont été discutées en 2023 avec les entités dans le cadre du dialogue de gestion et certains locaux seront réaffectés courant 2024.

Action 1.2.3. Piloter les installations techniques du bâtiment, maîtriser la consommation d'énergie et poursuivre le bilan énergétique

Le système d'information immobilier, qui est en cours de construction et pour lequel un financement a été obtenu en 2021 et 2022 dans le cadre du dialogue stratégique de gestion (DSG), doit assurer la transition entre la construction en mode BIM³ et à la fois :

- le pilotage régulier et la maîtrise des coûts d'exploitation-maintenance ;
- les services à l'utilisateur (meilleur suivi des demandes et sécurité bâtiminaire) ;
- Alimenter le référentiel technique de l'Etat

Les données numériques générées par les installations techniques et les différents outils d'exploitation du bâtiment doivent être simplement et rapidement exploitables pour permettre la maîtrise des coûts

³ Le BIM, « Building Information Modeling » peut être traduit par « Modélisation des informations du bâtiment »

d'exploitation dont ceux d'énergie et l'adaptation du bâtiment aux usages en constante évolution.

La maîtrise de la consommation d'énergie est reprise dans le plan de sobriété énergétique en cours.

Actions du COMP s'inscrivant dans l'objectif 1.2

Mise en place du numérique bâtimentaire dans le SI de gestion

Il s'agit d'intégrer le numérique bâtimentaire au sein du Système d'Information (SI) global de l'établissement et de développer le système numérique bâtimentaire à destination des usagers pour :

- assurer le pilotage régulier et la maîtrise des coûts d'exploitation-maintenance;
- simplifier les services à l'utilisateur (meilleur suivi des demandes et sécurité bâtimentaire) ;
- alimenter le référentiel technique de l'Etat

Les réalisations attendues sont :

- réalisation de maquettes numériques issues des phases de conceptions pour la phase d'exploitation maintenance
- intégration de la Gestion assistée par ordinateur (GMAO) et Gestion technique du bâtiment (GTB) interfacées avec le SI global
- déploiement de l'outil de réservation et optimisation des locaux

L'assistance à maîtrise d'ouvrage portée par un prestataire pour intégrer les Documents des Ouvrages Exécutés (DOE) numériques issus du BIM et de toutes les applications de pilotage du bâtiment dans le système d'information global démarrera dès 2024.

Mise en place d'un schéma directeur numérique (SDN)

L'objectif est d'initialiser et déployer un schéma directeur numérique afin de prioriser les projets numériques en soutien de la stratégie de l'établissement en cohérence avec celui de l'Université Paris-Saclay. Ce SDN s'articulera avec la mise en place d'une PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information) ainsi que d'une gouvernance numérique permettant d'associer les services.

Dès 2024, le SDN 2024-2028 sera construit grâce à l'appui d'un prestataire et un renforcement des équipes qualité/pilotage dédiée au numérique est prévu.

Mise en place d'une politique de sécurité des SI (PSSI)

Dans le cadre de l'audit d'organisation des SI de l'Ecole réalisé en 2023, les enjeux de sécurité informatique ont fait l'objet d'une alerte compte tenu du niveau de risque actuel. Il convient donc de formaliser et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle globale (gouvernance, outils, processus, méthodes et ressources) de PSSI. Cette démarche sera menée en cohérence avec la PSSI de l'Etat, celles des tutelles de nos laboratoires et en lien avec les autres établissements de l'Université Paris-Saclay.

Fin 2023, avec le soutien des financements du COMP, a été lancé un audit sécurité via un prestataire externe qui se poursuivra courant 2024. Un poste de RSSI dont la création a été validée en Conseil Social d'Administration fin 2023 devra être pourvu en 2024.

Mise en place d'une cellule de pilotage, contrôle interne et qualité

L'objectif est de structurer et renforcer la démarche de pilotage de l'établissement au travers de la conception et mise en œuvre de tableaux de bord, analyse des processus et reporting permettant de contribuer à l'aide à la décision.

Engagée en 2023 avec un recrutement d'un directeur général des services adjoint en charge du pilotage, de la qualité et des projets transverses, la démarche se poursuivra en 2024 par le renforcement de l'équipe et le déploiement d'outils de type Business Intelligence.

Objectif 1.3. Assurer la soutenabilité de l'ENS en développant ses ressources propres

L'École doit poursuivre ses travaux sur la construction d'une trajectoire budgétaire soutenable au regard des coûts de fonctionnement et de ceux liés à l'intégration au sein d'un campus et d'une institution de rang mondial. Ainsi, elle continuera à travailler sur la durée du contrat au développement de ses

ressources propres :

- en soutenant et accompagnant les initiatives qui s’inscrivent dans une logique partenariale, qu’elles relèvent de la formation continue, de la recherche et de l’innovation *via* des réponses à des appels à projets d’envergure et/ou de conventionnements industriels ou du mécénat (notamment pour accompagner la diversification du recrutement des normaliens) ;
- par la mise en œuvre d’une politique de valorisation de son bâtiment et des données disponibles (location d’espaces et réponse à des appels à projets) ;
- en inscrivant l’établissement dans la dynamique de l’Université Paris-Saclay. A ce titre, l’Ecole a contribué à la réponse aux appels à projets « Accélération des Stratégies de Développement des établissements d’Enseignement Supérieur et de Recherche » (ASDESR) et PUI (Pôle Universitaire d’Innovation) pour lesquels l’Université Paris-Saclay a obtenu un financement. L’ENS bénéficie dans ce cadre de deux ETP (un chargé d’affaires Europe et un chargé de partenariats et d’innovation) qui viennent renforcer l’équipe de la Direction d’Appui à la Recherche et à l’Innovation (DARE&I) et ainsi contribuer au développement des partenariats de recherche d’envergure.

L’indicateur financier des ressources propres (page 13) synthétise les résultats des actions ci- après.

Action 1.3.1. Développer le mécénat

L’équipe Partenariats et Mécénat est devenue Direction des relations extérieures, alumni et mécénat (DREAMS) en 2023. Dans une perspective de résultats consolidés à moyen et long termes, le développement du mécénat en 2024 reposera en particulier sur :

- la capacité à présenter des projets ambitieux auprès de grands donateurs (philanthropes, entreprises et fondations) autour de projets d’intérêt général (recherche, formation, insertion professionnelle, vie de campus, etc.) susceptibles d’intéresser des mécènes ou partenaires. Le portefeuille de projets est actuellement centré sur la diversification de recrutement (bourses d’études et aides sociales), l’excellence (PhD Track), les parcours pluridisciplinaires liés aux grands enjeux contemporains de formation (intelligence artificielle, technologies quantiques, recherche-crédation, transition écologique, international) et la Scène de Recherche ;
- l’articulation entre la stratégie de mécénat et de relations avec les alumni menée par l’École et celle de l’Université. Les statuts de l’École lui permettant de mener à bien l’ensemble des activités de mécénat, des études sont en cours pour analyser le cadre de gestion le plus opérationnel pour développer ces activités.

Actions du COMP s’inscrivant dans l’objectif 1.3

Développement du réseau des alumni et campagne de mécénat

Le projet vise deux objectifs étroitement liés :

- i) Structurer une relation à long terme avec les anciens élèves pour faire communauté et partager le projet de développement de l’Ecole
- ii) Développer les ressources propres de l’Ecole via le mécénat pour renforcer son rayonnement et mieux contribuer aux grands enjeux sociétaux

Les actions à déployer sont :

- création d’une plateforme réseau alumni pour l’Ecole et mise en place d’une animation de la communauté
- développement d’une campagne pluriannuelle de mécénat avec un premier objectif de campagne de collecte de fonds de 5 ans (2024-2028)

La direction DREAMS sera renforcée au 1er janvier 2024 par 3 personnes financées pour 3 ans par le COMP amenant les effectifs à un total de 6.

Action 1.3.2. Développer les partenariats industriels

La DARE&I, dont la restructuration a été initiée en 2021 avec le recrutement d'une directrice, a progressivement étendu le champ d'intervention et diversifier l'offre de services d'accompagnement aux laboratoires, notamment en matière d'ingénierie de montage de projets et de mise en relation avec des nouveaux partenaires publics et privés.

En effet, l'activité de la DARE&I s'est progressivement orientée vers le développement des partenariats en inscrivant l'ENS dans des nouveaux réseaux scientifiques en France et en Europe et en participant au montage de projets structurants et stratégiques notamment en lien avec l'Université Paris Saclay (Cluster IA, Institut Hospitalo-Universitaire IHU PROMETHEUS, ASDESR-IRIS⁴, PUI IAUPS⁵).

La DARE&I s'est également investie dans l'écosystème de l'innovation de l'Université Paris Saclay (participation au Conseil d'Administration de la SATT, Incuballiance). Elle participe également au club des start-ups affiliées (start-ups issues des laboratoires de l'Ecole ou créées par les diplômés de l'Ecole) coordonné par la direction DREAMS. Elle est aussi la porte d'entrée pour les questions d'entrepreneuriat, en accompagnant les projets des enseignants-chercheurs et en fournissant un premier niveau de conseil aux étudiants normaliens qui la sollicitent.

Le groupe de travail Relations avec les entreprises, créé en décembre 2019, réunit tous les 2 mois les équipes des directions relations extérieures, mécénat et alumni ; formation continue ; appui à la recherche et à l'innovation, et le pôle carrières de la direction de la scolarité, de la vie étudiante et des concours ainsi que la direction de la communication. Afin d'enrichir ses réflexions et de renforcer l'impact de son action, il associera désormais des représentants des départements d'enseignement et de recherche.

Les relations avec les entreprises sont donc déployées au sein des différentes directions selon leurs missions et champs d'intervention : mécénat et relations avec les alumni (DREAMS); recherche et innovation (DARE&I) ; formation et formation continue (Direction de la Scolarité, Vie Etudiante et Concours – DSVEC); Formation Continue).

Action 1.3.3. Restructurer l'offre de formation continue

La formation continue s'inscrit dans le projet stratégique de l'École : elle doit développer des actions de formation professionnelle cohérentes avec ses missions, principalement dans les disciplines des sciences pour l'ingénieur, des sciences fondamentales et des sciences humaines et sociales. Cette activité doit également s'inscrire plus globalement dans la stratégie de l'Université Paris-Saclay en cohérence avec les orientations déclinées dans le volet Formation continue de l'appel à projet ASDESR-IRIS dont l'Université Paris-Saclay est lauréate. Une direction de la formation tout au long de la vie forte d'une cinquantaine de personnes se structure actuellement à l'Université Paris-Saclay. Il conviendra d'articuler au mieux les spécificités et besoins de l'Ecole en la matière avec les opportunités offertes par cette structuration tout en veillant à la situation des personnels du service formation continue de l'ENS.

A partir de janvier 2024, le diplôme de l'ENS Paris-Saclay (incluant les Années de recherche thématique) étant désormais inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), les demandes individuelles (compte personnel de formation (CPF) et projet de transition professionnelle (PTF) devraient pouvoir se développer.

Action 1.3.4. Valoriser les espaces phares du bâtiment

Si l'établissement souhaite poursuivre son développement et soutenir de nouveaux projets, il doit se mettre en capacité de redéployer et valoriser les espaces dont il dispose. La qualité du bâtiment a amené

⁴ ASDESR Accélération des Stratégies de Développement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche » ; IRIS accroître les Ressources pour Implémenter la Stratégie)

⁵ PUI -IAUPS Pôle Universitaire d'Innovation Université Paris-Saclay

l'établissement à élaborer une politique de valorisation de ses espaces. Sur la base d'une évaluation de l'APIE (Appui au patrimoine immatériel de l'Etat), l'Ecole a revu la tarification de location de ses espaces qui avait été établie en 2020. Par ailleurs, le processus d'organisation des événements est en cours de modification pour gagner en efficacité avec notamment l'ouverture d'un poste de régisseur général. La location de longue durée de certains espaces (accueil du support technique du groupe 1 du GIEC pour 7 ans) ainsi que l'accueil d'événements et tournages sont d'ores et déjà programmés pour 2024.

Quant à l'espace du Kfé qui a été concédé en 2020 au terme d'une procédure concurrentielle, le contrat arrivant à échéance en 2024, il conviendra de réexaminer la destination de ces locaux. Une réflexion sur l'ouverture d'un restaurant administratif sera menée.

Indicateur. Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public (SCSP)

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (M€)
Date de la mesure	Vote du compte financier
Nature précise des données de base	Montant des recettes encaissées hors subvention pour charges de service public (SCSP)*
Source	Établissement : compte financier

* Afin d'harmoniser le périmètre de l'indicateur entre les sites, les recettes de l'opération immobilière et les recettes issues du campus de Cachan (prestations d'hébergement, produits de la formation continue des lycées situés sur le campus, remboursement des charges par les lycées et le Crous et redevance de la géothermie) ont été neutralisées.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023**	BI 2024	Cible 2024
Droits d'inscription et Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)	0,7 M€	0,8 M€	0,7 M€	0,7 M€	0,8 M€		0,8 M€	0,9 M€
Formation continue	0,2 M€	0,2 M€	0,5 M€	0,4 M€	0,5 M€		0,3 M€	0,4 M€
Taxe d'apprentissage	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,3 M€		0,4 M€	0,2 M€
Mécénat, dons et legs			0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€		0,3 M€	0,5 M€
Subventions (hors SCSP)	3,1 M€	3,3 M€	3,9 M€	2,4 M€	4,4 M€		3,2 M€	4,0 M€
dont ANR hors PIA	0,9 M€	1,1 M€	1,6 M€	0,5 M€	0,9 M€		1,0 M€	
dont ANR – PIA Idex Paris-Saclay	0,6 M€	0,7 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,6 M€		0,7 M€	
dont ANR – PIA autres	0,1 M€	0,0 M€	0,3 M€		0,4 M€			
dont Régions	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€		0,1 M€	
dont État	0,2 M€	0,1 M€	1,1 M€	0,5 M€	0,1 M€		0,1 M€	
dont Union européenne	0,4 M€	0,7 M€	0,4 M€	0,7 M€	1,0 M€		0,2 M€	
dont autres subventions	0,9 M€	0,6 M€	0,5 M€	0,6 M€	1,0 M€		1,1 M€	
Autres contrats	3,8 M€	4,6 M€	2,4 M€	3,6 M€	3,9 M€		2,8 M€	4,3 M€
dont recherche	3,3 M€	4,0 M€	2,2 M€	3,2 M€	2,9 M€		2,3 M€	
dont mises à disposition de personnel	0,3 M€	0,4 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,3 M€		0,5 M€	
dont concours de recrutement des élèves	0,2 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,3 M€			
dont autres	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,3 M€	0,4 M€			
Rupture d'engagement décennal		0,2 M€	0,6 M€	1,0 M€	0,7 M€		0,7 M€	0,2 M€
Autres recettes	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,6 M€	0,3 M€		0,3 M€	0,1 M€
Total	8,1 M€	9,2 M€	8,5 M€	9,0 M€	11,2 M€		8,8 M€	10,5 M€

**les données relatives à l'exercice 2023 seront disponibles lors du vote du compte financier 2023 en conseil d'administration de mars 2024.

Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay

Caractérisation de l'établissement

Effectifs inscrits (y compris césure)	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Normaliens élèves fonctionnaires stagiaires	1 001	1 027	984	963	1007
Normaliens élèves à titre étranger	17	16	13	16	15
Normaliens étudiants	247	273	290	317	326
Étudiants non normaliens	379	324	355	385	352
Stagiaires de la formation continue*			68	70	38
Étudiants Erasmus	6	4	7	8	14
Total	1 650	1 644	1 717	1 759	1752

* Les stagiaires de la formation continue qui suivent une formation diplômante ne s'inscrivent administrativement que depuis la rentrée 2021 pour faciliter leur quotidien

Objectif 2.1. Intensifier la recherche au plus près des normaliens

Confronter les normaliens à la recherche scientifique du plus haut niveau suppose, outre les périodes d'immersion en laboratoire des normaliens, une mobilisation des chercheurs dans les activités d'enseignement :

- par le rapprochement des parcours de formation des laboratoires de recherche,
- grâce au dispositif de « professeurs attachés ».

Action 2.1.1. Réorganiser les entités de l'École en départements d'enseignement et de recherche

Dès leur entrée à l'École, les normaliens sont en contact quotidien avec les activités de recherche des laboratoires. Ce contact est facilité et renforcé par l'organisation du bâtiment, dans lequel les salles d'enseignement sont situées à proximité immédiate des laboratoires. Afin d'accentuer le rapprochement entre les activités de formation et de recherche, l'École s'est réorganisée en 2020 en départements d'enseignement et de recherche (DER) afin d'associer tout parcours de formation à un laboratoire, et ainsi inciter les chercheurs à s'impliquer davantage dans la formation des normaliens dès leur entrée à l'École et dans leur suivi.

Après une phase de préfiguration qui s'est étalée sur les années 2020 et 2021, les directeurs des départements d'enseignement et de recherche ont été nommés au 1^{er} septembre 2021. Le département des langues, qui ne disposait pas de laboratoire associé au sein de l'École, continue à travailler au déploiement de la recherche dans ce secteur et une équipe de recherche créée en 2023, animée par une maîtresse de conférence recrutée en 2022, est désormais associée au département.

Le fonctionnement en DER est désormais intégré par l'ensemble des acteurs et a facilité synergies et partages entre formation et recherche.

Action 2.1.2. Étendre le dispositif des professeurs attachés

Afin de favoriser l'implication des chercheurs dans la formation, l'École a mis en place de longue date un dispositif des professeurs attachés qui permet à des chercheurs d'intégrer les équipes enseignantes, de dispenser 64 heures d'enseignement par an (un tiers du service d'un enseignant-chercheur statutaire), de prendre des responsabilités pédagogiques et de participer aux réflexions et au pilotage de la formation normalienne. Ce dispositif a d'abord été créé en 2016 avec le CNRS et INRIA puis étendu en 2020 avec l'INRAE.

En 2022, le dispositif a évolué pour les nouveaux recrutements et les renouvellements : il n'est plus limité aux écoles normales supérieures et est maintenant mis en place de façon plus large au niveau national, et notamment à l'Université Paris-Saclay. Le principal changement concerne la rémunération qui n'est plus partagée avec les organismes de recherche et n'est assurée que par l'établissement employeur au sein de l'Université Paris-Saclay mais les missions restent les mêmes.

Pour les recrutements, l'attention est portée sur :

- les compétences nouvelles et non représentées dans les laboratoires de l'École,
- la recherche de profils interdisciplinaires et sur des sujets transverses,
- les domaines disciplinaires ayant peu de professeurs attachés à ce jour.

Les DER sont par ailleurs également incités à se saisir du dispositif de Professeur attaché à l'Université Paris-Saclay financé par les AAP Excellences, SFRI ou CMA.

Indicateur. Participation des chercheurs à la formation

(a) Nombre de professeurs attachés

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Professeur attaché : directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur chercheur ou assimilé d'un établissement public de recherche qui participe à la formation par la recherche, dans les conditions et selon le conventionnement prévu par la délibération du conseil d'administration du 09 décembre 2022. Intégrés dans les départements d'enseignement et de recherche (DER) de la même manière que les enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs attachés sont acteurs du pilotage, de l'organisation de la formation et de l'élaboration de sa stratégie. Ils effectuent un service d'enseignement correspondant à un tiers du service d'enseignement d'un enseignant-chercheur statutaire.

	2019	2020	2021	2022	2023	BI 2024	Cible 2024
Nombre de professeurs attachés	9	10	9	9	11	13	24
Variation par rapport à l'année antérieure	+2	+1	-1	0	+2	+2	+15

(b) Implication des chercheurs dans la formation

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Chercheur impliqué dans la formation : directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur chercheur ou assimilé issu d'un établissement public de recherche* assurant des heures d'enseignement avant tout dans le cadre du diplôme de l'ENS et dans le cadre de masters. Heures de formation assurées par des chercheurs : nombre d'heures équivalent travaux dirigés (HETD) prises en charge financièrement par l'ENS Paris-Saclay et assurées par des chercheurs impliqués dans la formation.
Méthode de calcul	Heures de formation par chercheur : nombre d'heures de formation assurées par des chercheurs / effectif des chercheurs impliqués dans la formation. Taux d'heures de formation assurées par des chercheurs : nombre d'heures de formation assurées par des chercheurs / nombre total d'HETD délivrées durant l'année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Cible 2024
Heures de formation par chercheur	29	27	28	32		32
Taux d'heures de formation délivrées par des chercheurs	4%	4%	5%	5%		5%

* Les chercheurs issus d'entreprises privées et intervenant dans les formations ne sont pas comptabilisés ici.

Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens poursuivant leurs études en doctorat

L'École a pour mission de conduire ses normaliens, élèves comme étudiants, vers les carrières académiques, et donc le doctorat. Entre autres outils, elle s'appuie sur les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN). Dans la répartition géographique, thématique et disciplinaire, une attention est portée sur les évolutions de l'emploi universitaire et de la recherche en France.

Action 2.2.1. Déployer les financements de PhD Track

Afin d'accompagner les normaliens étudiants vers le doctorat, l'École a annoncé à la rentrée 2020 la mise en place d'un programme *Phd Track*. Ce dernier comprend notamment :

- une bourse d'études de 1 000 € par mois, attribuée aux normaliens étudiants sélectionnés pour une durée d'un an renouvelable une fois,
- l'accès privilégié à un contrat doctoral (dans les conditions prévues par le règlement « PhD Track »),
- un accompagnement personnalisé par un tuteur, chercheur ou enseignant-chercheur d'un laboratoire de l'École,
- une évaluation annuelle du projet du normalien étudiant,
- un rattachement au laboratoire du tuteur. À ce titre, le normalien étudiant participe pleinement à la vie du laboratoire (réunions, séminaires, etc.) et peut bénéficier si nécessaire d'un accès aux ressources numériques, documentaires et expérimentales du laboratoire.

Afin d'augmenter le nombre de financements, des partenariats ont été mis en place avec le CEA, l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) et l'Institut Français du pétrole énergies nouvelles (IFPEN).

La promotion *PhD Track 2021* comptait 4 normaliens étudiants. Sur la base de l'examen d'un rapport d'activité mi-2022, le jury a évalué très favorablement l'avancement du projet de recherche et les 4 bourses ont été renouvelées. Trois sont actuellement en thèse, la quatrième étudiante a choisi de reporter le début de sa thèse, souhaitant changer de laboratoire d'accueil.

La promotion *PhD Track 2022* comptait 7 normaliens étudiants, dont un en partenariat avec l'IRSN et le DER Génie Civil et Environnement.

La promotion *PhD Track 2023* compte 7 normaliens étudiants, dont un en partenariat avec l'IFPEN et le DER Génie Civil et Environnement.

Action 2.2.2. Accroître la communication sur la poursuite en doctorat

Accroître la communication sur le doctorat doit familiariser les normaliens à la réalité de la recherche scientifique au plus tôt dans leur cursus. Des moments d'échange autour du doctorat, *Flashdocs*, sont organisés avec le soutien de l'association des doctorants de l'ENS Paris-Saclay (ADEPS). Ces *Flashdocs* ont lieu à intervalle régulier au cours de l'année universitaire pour présenter le doctorat sous des angles différents, grâce aux interventions d'acteurs variés (doctorants, post-doctorants, chercheurs aux profils variés) qui partagent leur expérience. Une présentation générale du doctorat est réalisée dans le cadre de la semaine des carrières normaliennes et une réunion d'information est spécifiquement dédiée

aux contrats doctoraux spécifiques normaliens. Une attention particulière reste portée sur la poursuite en doctorat en sciences humaines et sociales (SHS). Les 7 contrats doctoraux supplémentaires dédiés à l'Université Paris-Saclay à la rentrée 2021-2022 ont été fléchés en SHS, et ont permis de financer une thèse à l'ENS.

Depuis son lancement en 2023, l'Ecole est particulièrement attentive au dispositif « Conventions de formation par la recherche en administration » (COFRA) qui devrait contribuer à répondre à l'attente de normaliens intéressés par une carrière dans la fonction publique de l'État. Une première thèse, dirigée par un professeur de l'ISP, financée par une COFRA, a commencé en 2023, en partenariat avec la Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du ministère du travail.

Un plan de communication, sur la base de portraits sous forme de vidéos ou d'articles a démarré depuis septembre 2022 pour mettre en valeur les thèmes des thèses de nos doctorants et leurs parcours (un portrait par mois).

Indicateur. Poursuite en doctorat des normaliens élèves

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	31/04/N+1
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien sortant : normalien présenté au jury de diplomation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N.</p> <p>Normalien poursuivant en doctorat : normalien sortant inscrit en doctorat au 30/04/N+1 et ayant répondu à l'enquête de suivi de l'engagement décennal et/ou à l'enquête d'insertion professionnelle.</p>
Source	SI RH et scolarité Enquêtes de suivi de l'engagement décennal et de l'insertion professionnelle
Périmètre	Département d'enseignement et de recherche (DER) des normaliens : <ul style="list-style-type: none"> - domaine "sciences fondamentales" : Biologie, DER Chimie, Informatique, Mathématiques, Physique ; - domaine "sciences pour l'ingénieur" : Nikola Tesla, Génie civil et environnement, Génie mécanique ; - domaine "sciences humaines et sociales" : Design, Sciences humaines et sociales, département de langues.
Mode de calcul	Taux de normaliens élèves poursuivant en doctorat : effectif des normaliens élèves poursuivant en doctorat / ensemble des normaliens élèves sortant en année N.

	2019	2020	2021	2022*	2023	2024	Cible 2024
Taux de normaliens élèves poursuivant en doctorat	70%	68%	63%				75%
<i>Sciences fondamentales</i>	81%	82%	80%				
<i>Sciences pour l'ingénieur</i>	78%	75%	62%				
<i>Sciences humaines et sociales</i>	42%	38%	38%				

* les données seront disponibles en mars 2024

L'indicateur de poursuite en doctorat des normaliens élèves est complété par le taux de poursuite en doctorat des normaliens étudiants. Cette donnée est issue de l'enquête d'insertion professionnel des diplômés, normaliens élèves et normaliens étudiants. Le taux correspond au nombre de diplômés déclarant poursuivre en thèse 6 mois après l'obtention de leur diplôme sur le nombre total de déclarants normaliens étudiants diplômés. Le périmètre de l'enquête d'insertion est donc différent de celui de l'indicateur contractuel qui concerne les normaliens élèves sortants. L'enquête a été établie par l'ENS Paris Saclay, en collaboration avec l'observatoire de la réussite et de l'insertion professionnelle (ORIP)

de l'Université Paris Saclay. En ce qui concerne les diplômés de 2021 (taux de réponse de 66%) le taux de poursuite en thèse était de 77%. Le taux de poursuite en thèse des normaliens étudiants est donc élevé.

Action 2.2.3. Répartir les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur le territoire national

La politique des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN) prévoit que les ENS répartissent ces contrats sur l'ensemble du territoire national. L'École attribue 122 CDSN par an, distribués comme suit :

- 30% au sein de l'Université Paris-Saclay dont des laboratoires de l'École,
- 30% dans le reste de l'Île-de-France,
- 40% hors Île-de-France.

Les actions menées par l'École et les relais indispensables et efficaces des directions des DER permettent d'atteindre ces cibles et d'augmenter le taux de succès hors Île-de-France mais aussi au sein de l'Université Paris-Saclay. Ainsi, l'École soutient la politique doctorale de l'Université Paris-Saclay à travers près de 37 contrats CDSN par an dans les laboratoires de l'Université Paris-Saclay.

Indicateur. Répartition territoriale des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	CDSN : contrats doctoraux spécifiques pour normaliens.
Source	Département des études doctorales et RH
Mode de calcul	<p>Proportion de CDSN à l'Université Paris-Saclay : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits à l'Université Paris-Saclay cible / nombre total de CDSN attribués en année N.</p> <p>Proportion de CDSN en Ile-de-France hors Université Paris-Saclay : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits dans un établissement autre que l'Université Paris-Saclay situé en Ile-de-France / nombre total de CDSN attribués en année N.</p> <p>Proportion de CDSN dans un établissement situé hors Ile-de-France : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits dans un établissement situé hors Ile-de-France / nombre total de CDSN attribués en année N.</p>

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Proportion de CDSN à l'Université Paris-Saclay	28%	25%	29%	30%	27%		30%
Proportion de CDSN en Ile-de-France hors Université Paris-Saclay	33%	35%	29%	31%	34%		30%
Proportion de CDSN hors Ile-de-France	39%	39%	42%	39%	39%		40%

Objectif 2.3. Diversifier les recrutements et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay

L'École remplit sa mission de formation pré-doctorale en s'appuyant sur un recrutement très sélectif de ses normaliens élèves (fonctionnaires stagiaires) sur concours nationaux, et de ses normaliens étudiants, sur dossier, à qui elle propose des formations personnalisées conçues à partir d'un contact précoce et étroit avec une activité de recherche de haut niveau.

Synthèse des recrutements des normaliens	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Normaliens élèves recrutés lors du premier concours	217	214	213	216	215
Normaliens élèves recrutés lors du second concours	32	33	33	32	35
Normaliens étudiants recrutés sur dossier	86	94	98	105	92
Total des primo-entrants	355	341	344	353	342

L'École, qui porte une attention particulière à la diversification de ses recrutements, a contribué au rapport du 14 octobre 2019 relatif à la diversité sociale dans les écoles normales supérieures, ayant été commandé conjointement aux quatre ENS par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sur la base des conclusions du rapport, l'établissement a proposé un plan égalité des chances présentant de nouvelles mesures et un renforcement des dispositifs existant pour assurer un recrutement socialement diversifié et un financement récurrent a été accordé par l'État. Ces mesures et dispositifs se distribuent sur 3 volets majeurs : des programmes d'accompagnement en amont des recrutements, une diversification de ses voies d'accès, un accompagnement à l'intégration. Par ailleurs, depuis la rentrée 2023, l'École contribue au Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) ouvert au Lycée International de Palaiseau Paris-Saclay en collaboration avec l'Université Paris Saclay, l'Institut Polytechnique Paris et HEC Paris dans le domaine Sciences des Données Société Santé.

Action 2.3.1. Poursuivre les actions de communication à destination des élèves du secondaire

Les actions déjà mises en œuvre en direction des lycées partout en France continueront à être déployées, avec notamment l'extension de la politique des ambassadeurs normaliens à des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à fort taux de boursiers. Une action systémique en collaboration avec le Centre de diversité de Centrale Supélec pourrait se concrétiser en 2024. Le réseau des *alumni* qui enseignent dans les lycées sera sollicité pour repérer des élèves à fort potentiel.

Les engagements de l'École dans le dispositif Cordées de la réussite seront réactivés, de même que l'implication dans des concours de type « Olympiades ».

Le tutorat des normaliens à destination des lycéens pourrait être étendu et renforcé en ciblant plus particulièrement des lycées franciliens ; l'École a notamment établi un partenariat avec l'association Du territoire aux grandes écoles, qui favorise les actions de tutorat et de diffusion des savoirs dans les lycées de la Région. Parmi les dispositifs issus du plan égalité des chances, deux actions nouvelles ont été déployées : le marrainage/parrainage par des normaliennes et normaliens de classes de primaire de l'Essonne (plusieurs binômes pourraient se déployer en 2024), et la mise en place d'écoles d'été « Raconte-moi la recherche » à destination des lycées partenaires des cordées de la réussite. Une première édition a eu lieu en juillet 2022 puis une seconde en 2023. Elle permet à une dizaine de lycéens et lycéennes du lycée de L'Essouriau des Ulis, du Lycée Camille Claudel de Palaiseau et du lycée International de Palaiseau Paris-Saclay de suivre le quotidien de 4 doctorants pendant 3 jours. À l'issue de l'école d'été, ils ont produit un poster « Raconte-moi la recherche » à destination de leur lycée.

Ces actions seront à nouveau mises en œuvre en 2024. Sont également programmées des actions ciblées lors de journées internationales spécifiques, telle la journée internationale des femmes et des filles en sciences. Une réflexion quant à la présence de l'École sur les nombreux salons et événements étudiants sera réalisée début 2024.

Action 2.3.2. Soutenir la diversité dans les recrutements des normaliens élèves

Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens élèves

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien entrant : normalien inscrit pour la première fois au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N/N+1.</p> <p>Normalien élève boursier : normalien entrant à l'ENS en année N et titulaire d'une bourse sur critères sociaux durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS.</p> <p>Normalien issu de CPGE : normalien entrant inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS, hors année en classe préparatoire ATS (Adaptation Techniciens Supérieurs).</p> <p>Normalien issu de l'Université Paris-Saclay : normalien inscrit dans un établissement de l'Université Paris-Saclay cible (hors ENS) en année N-1/N, précédant leur intégration à l'ENS.</p> <p>Féminisation en CPGE : effectif féminin en 2^e année des filières scientifique et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p> <p>Boursiers en CPGE / à l'Université / des grands établissements de type universitaire : toutes filières et niveaux confondus. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p>
Mode de calcul	<p>Taux de normaliens boursiers : effectif des normaliens boursiers / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de féminisation : effectif des normaliennes entrant en année N / effectif des normaliens et normaliennes entrant en année N.</p> <p>Taux de normalien n'ayant pas suivi de CPGE : effectif des normaliens n'étant pas issus de CPGE / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay : effectif des normaliens entrant issus de l'Université Paris-Saclay / effectif des normaliens entrant en année N.</p>

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens élèves admis au concours de 1 ^{re} année	217	214	213	216	215		/
Taux de boursiers sur critères sociaux	24%	25%	23%	22%	24%		29%
Taux de féminisation	21%	25%	24%	26%	27%		36%
Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE	4%	4%	4%	10%	3%		4%

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens élèves admis au concours de 2 ^e année	32	33	33	32	35		/
Taux de boursiers sur critères sociaux	25%	36%	27%	16%	37%		29%
Taux de féminisation	19%	39%	9%	44%	40%		36%
Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE*	41%	24%	12%	16%	10%		35%
Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay	13%	21%	9%	13%	14%		20%

* Sur la base des déclarations des entrants dans le dossier concours

Synthèse : normaliens élèves admis aux concours de 1 ^{re} et 2 ^e année							
Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux d'élèves boursiers sur critères sociaux entrant (concours de 1 ^{re} et 2 ^e année)	24%	27%	24%	21%	25%		29%
Taux de féminisation des élèves entrant (concours de 1 ^{re} et 2 ^e année)	21%	27%	22%	29%	32%		36%

L'École s'est fixée un objectif de 29% de normaliens élèves boursiers sur critère sociaux et une cible de 36% en termes de taux de féminisation en 2024. Ces deux indicateurs présentent des fluctuations significatives sur les 4 dernières années avec une cible qui sera difficile à atteindre en 2024.

L'École doit réfléchir à des actions différentes (recrutement proactif plus féminin, évolution de certaines épreuves des concours et dispositifs destinés aux boursiers) afin de se rapprocher des cibles qu'elle s'est fixées.

Action 2.3.3. Déployer de nouvelles voies de recrutement des normaliens étudiants

L'École a proposé dans le cadre de son plan égalité des chances, une nouvelle voie d'accès : la voie « égalité des chances ». Filière spécifique de recrutement, elle entend permettre à des étudiants prometteurs mais issus de milieux défavorisés socialement d'être sélectionnés pour devenir normaliens. Les candidats, dont les profils disciplinaires correspondent aux disciplines enseignées à l'École, appelés à candidater sont présélectionnés et préparés par des partenaires de l'École dans le cadre de ce programme. Deux partenariats sont déjà effectifs, l'un avec l'Institut Villebon Charpak et l'autre avec l'Institut de l'engagement. Quatre recrutements par an sont prévus dans ce cadre. À la rentrée 2022, un étudiant de l'Institut Villebon Charpak a été sélectionné par la voie égalité des chances pour intégrer le département de Physique. Aucun étudiant n'a intégré en 2023. Des contacts avec l'Institut de l'Engagement ont été repris dans le cadre d'une possible candidature en SHS en 2024. Les normaliens étudiants recrutés par la voie « égalité des chances » bénéficient d'un accompagnement pédagogique et financier spécifique (bourse, aide à l'installation, aide au numérique et aide à la mobilité internationale).

Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens étudiants

Enfin, un accompagnement pédagogique et financier destiné aux normaliens étudiants à fort potentiel et souhaitant poursuivre leurs études par un doctorat a été déployé en 2021, le programme d'excellence PhD Track (cf. Action 2.2.1).

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien entrant : normalien inscrit pour la première fois au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N/N+1.</p> <p>Normalien étudiant boursier : normalien étudiant entrant titulaire d'une bourse sur critères sociaux durant sa première année d'études à l'ENS (N/N+1).</p> <p>Normalien issu de CPGE : normalien entrant inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS, hors année en classe préparatoire ATS (Adaptation Techniciens Supérieurs).</p> <p>Normalien issu de l'Université Paris-Saclay : normalien inscrit dans un établissement de l'Université Paris-Saclay cible (hors ENS) en année N-1/N, précédant leur intégration à l'ENS.</p>

	<p>Féminisation en CPGE : effectif féminin en 2^{ème} année des filières scientifique et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p> <p>Boursiers en CPGE/à l'Université/des grands établissements de type universitaire : toutes filières et niveaux confondus. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p>
Mode de calcul	<p>Taux de normaliens boursiers : effectif des normaliens boursiers / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de féminisation : effectif des normaliennes entrant en année N / effectif des normaliens et normaliennes entrant en année N.</p> <p>Taux de normalien n'ayant pas suivi de CPGE : effectif des normaliens n'étant pas issus de CPGE / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay : effectif des normaliens entrant issus de l'Université Paris-Saclay / effectif des normaliens entrant en année N.</p>

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens étudiants entrant	68	94	98	105	91		100
Taux de boursiers sur critères sociaux	29%	20%	31%	31%	30%		29%
Taux de féminisation	38%	34%	47%	42%	38%		36%
Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE*	21%	23%	24%	25%	30%		20%
Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay*	nd	2%	1%	1%	4%		10%

Indicateur. Synthèse des recrutements ENS

Normaliens élèves et étudiants entrant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux de normaliens élèves et étudiants boursiers sur critères sociaux	25%	25%	26%	24%	26%		29%
Taux de féminisation	25%	29%	29%	33%	32%		36%

Pour information, les taux nationaux relatifs aux taux de boursiers sur critères sociaux pour l'année 2022-2023⁶ et ceux relatifs aux CPGE pour l'année 2022-2023⁷ sont reportés ci-après :

- taux de boursiers sur critères sociaux à l'université : 39.1%,
- taux de boursiers dans les écoles d'ingénieurs : 21.8%,
- taux de boursiers dans les écoles de commerce : 11.2%,
- taux de boursiers sur critères sociaux en CPGE : 26.5%,
- taux de féminisation en CPGE : 40.9%.

On peut noter que les taux de boursiers dans les établissements supérieurs ont tendance à s'effriter depuis quelques années mais que ce taux est stable pour les entrants à l'ENS.

Concernant la voie étudiante, dès 2024, le dossier devrait désormais faire apparaître la qualité de boursier et l'échelon boursier. Il sera clairement indiqué aux candidates et candidats qu'une attention particulière sera apportée à la mixité ainsi qu'à la diversité (sociale, académique et géographique notamment) des recrutements.

Par ailleurs, l'Ecole souhaite augmenter le nombre de bourses pour les normaliens étudiants et en particulier les bourses « Femmes en science » et les bourses sur critères sociaux dans le cadre de la

⁶ Note Flash n°20 – SIES septembre 2023 ; <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/nf-sies-2023-20-29364.pdf>

⁷ Note Flash n°1 – SIES février 2023 ; <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/nf-sies-2023-01-26459.pdf>

campagne de mécénat.

Par ailleurs, un poste de chargé de projet Responsabilité sociétal et environnemental a été ouvert en 2023 afin de notamment mettre en œuvre les actions de l'École tournées vers la découverte et sensibilisation à la science auprès de tous les publics, et en particulier des plus jeunes dans l'objectif long-terme d'attirer des candidats d'horizons divers.

Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation

L'une des quatre compétences du diplôme de l'École est l'international, avec notamment l'obligation d'un séjour de deux mois à l'étranger pour l'obtention du diplôme, et surtout le format original que constitue l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE). Les accords institutionnels et les coopérations internationales en soutien aux échanges et aux collaborations académiques ont permis d'accentuer la mobilité sortante des normaliens au cours du précédent contrat.

Action 2.4.1. Poursuivre l'encouragement de la mobilité internationale des normaliens

Les normaliens bénéficient d'une formation à la maîtrise de l'anglais de la recherche (Cambridge advanced (CAE) ou International English Language Testing System (IELTS) et certification Scientific Writing Assessment Program (SWAP)), et disposent d'un panel d'options leur permettant d'effectuer une mobilité à l'international (stage à l'étranger, lectorat, etc.). Depuis 2014, l'École a par ailleurs instauré une modalité spécifique, l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE) qui permet aux normaliens de s'investir dans un projet de recherche à l'international et de découvrir l'organisation scientifique des meilleures universités et laboratoires étrangers.

Les normaliens bénéficient de plusieurs programmes de bourses pour financer leur mobilité à l'international tels que les programmes Erasmus +, Idex de l'Université Paris-Saclay, Région Ile de France ainsi que le programme du MESR pour les boursiers sur critères sociaux. Depuis 2018, l'École propose aux normaliens-étudiants une bourse d'aide à la mobilité sortante couvrant les frais de voyage et d'installation.

Un nouveau programme d'Aide à la Mobilité Douce à l'international (AMDI) a été lancé le 25 octobre 2023 à destination de tous les étudiants et normaliens effectuant une mobilité obligatoire à l'international afin de les aider à couvrir le surcoût d'une mobilité plus écoresponsable (forfait de 100€).

Le nombre croissant d'étudiants boursiers sur critères sociaux ayant bénéficié d'une mobilité à l'international (de 4 en 2020/21 à 15 en 2022/23) témoigne des efforts réalisés pour accompagner les étudiants, sur le plan financier notamment, en permettant l'accès de étudiants ayant moins d'opportunités à une mobilité à l'international et en contribuant ainsi à assurer l'égalité des chances. L'établissement souhaite continuer dans cette voie en permettant à ces étudiants encore trop peu nombreux d'effectuer un séjour de longue durée à l'étranger via le parcours ARPE notamment.

Une réflexion sur les différents programmes de bourses administrés par le service des relations internationales a été entamée dès la fin de l'année universitaire 22/23, concernant notamment la question des cumuls et la mise en place d'une charte de l'allocataire. Cette réflexion donnera lieu à un arbitrage de la présidence et sera concrétisé par un règlement de bourse applicable dès la rentrée 2024. Pour favoriser l'émergence de nouveaux partenariats, les laboratoires de l'École sont encouragés à inciter leurs partenaires internationaux à proposer des séjours pré-doctoraux pour les normaliens.

Action 2.4.2. Déployer le parcours « double diplôme à l'international »

Le parcours « double diplôme à l'international », construit conjointement avec des établissements partenaires étrangers, sera une modalité de mobilité nouvelle mise en œuvre au cours du contrat. Le projet avec l'Université d'Hanovre n'a à ce jour pas abouti. Par contre, la convention relative à un

double diplôme en physique avec l'Université de Sherbrooke (Canada) a été signée en mars 2022.

Le cursus de 4 années nécessaires pour l'obtention du diplôme de l'ENS Paris-Saclay ne favorise pas la mise en place de doubles diplômes internationaux puisque nos établissements partenaires délivrent leur diplôme après un cursus est de 3 années. Aussi, les seuls doubles diplômes possibles permettent à nos normaliens d'obtenir deux diplômes (celui de l'ENS et celui du partenaire) mais ne permettent pas la réciprocité.

Depuis septembre 2023, un certificat international de compétences est proposé aux étudiants en échange international avec le suivi d'activités du diplôme de l'École en complément de leur programme d'études défini dans le cadre de leur mobilité entrante. Un étudiant a suivi ce parcours en 2022/23 et l'objectif est d'amplifier le suivi de ce parcours.

Indicateur. Mobilité internationale des normaliens

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien sortant : normalien présenté au jury de diplomation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N.</p> <p>Normalien ayant effectué une mobilité internationale : normalien sortant ayant effectué une mobilité à l'étranger d'une durée supérieure ou égale à deux mois dans le cadre de sa formation depuis son entrée à l'École.</p> <p>Année spécifique de parcours : la personnalisation des cursus des normaliens repose notamment sur le choix d'un parcours spécifique parmi plusieurs parcours de formation proposés dans le cadre du diplôme. Conformément au règlement du diplôme, chaque parcours se caractérise par la validation d'une "année spécifique de parcours" (ASP), comme par exemple l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE).</p>
Mode de calcul	<p>Taux de mobilité internationale : effectif des normaliens ayant effectué une mobilité internationale / ensemble des normaliens sortant en année N.</p> <p>Part d'années ARPE parmi les mobilités internationales : effectif des normaliens sortant ayant effectué une année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE) / effectif des normaliens ayant effectué une mobilité internationale.</p> <p>Part d'années ARPE parmi les années spécifiques de parcours : effectif des normaliens sortant ayant effectué une année ARPE / effectif des normaliens sortant.</p>

Mobilité internationale des normaliens	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux de mobilité sortante*	78%	68%	49%	55%			100%
Part d'années ARPE parmi les mobilités internationales	28%	43%	38%	55%			33%

* : mobilités effectuées en distanciel compte tenu de la crise sanitaire pas été prises en compte

Poids des année ARPE dans les parcours des normaliens	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Part d'années ARPE parmi les années spécifiques de parcours	22%	29%	19%	30%			28%

Axe 3. Étendre et intensifier la recherche

La recherche est une dimension constitutive de l'ENS qui met en œuvre une immersion précoce des normaliens dans les activités scientifiques et s'est dotée d'un corps académique de premier plan en recherche.

L'implantation sur le campus Paris-Saclay doit permettre à l'École d'étendre ses partenariats

(nouvelles unités) et d'intensifier la présence de la recherche dans ses murs et en dehors de ses murs en développant des partenariats stratégiques aussi bien en France et en Europe qu'à l'international.

Il s'agit de promouvoir l'émergence de projets pluridisciplinaires et transdisciplinaires de façon à adresser les enjeux scientifiques et socio-économiques de façon globale dans toutes les dimensions impactantes.

Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche

Action 3.1.1. Poursuivre les reconfigurations des laboratoires de l'École

L'École a encouragé, dans la perspective de son déménagement, les rapprochements et recompositions de ses unités de recherche avec celles de l'Université Paris-Saclay ou d'autres établissements-composantes. À l'image du Centre Borelli, du laboratoire Lumière, matière et interfaces (LuMIn) et du laboratoire d'informatique devenu le Laboratoire de Méthodes formelles (LMF), le laboratoire de mécanique Paris-Saclay (LMPS) a vu le jour au 1^{er} janvier 2022, résultant de la fusion du Laboratoire de mécanique et technologie (LMT) de l'École et du laboratoire MSSMAT, unité mixte de recherche CNRS et CentraleSupélec. Des discussions sur des recompositions impliquant le Centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay (CEPS) avec d'autres unités de Paris-Saclay sont en cours pour constituer le Centre d'économie Paris-Saclay (CEPS). Une équipe portée par une directrice de recherche INRAe devrait rejoindre le laboratoire de biologie et de pharmacologie appliquée (LBPA) de l'École en janvier 2024. Les discussions associées à la mise à disposition de ce personnel INRAe auprès de l'école ont ouvert la voie vers un partenariat structurant associant non seulement le DER de biologie, mais aussi ceux d'informatique, de physique et de mathématiques.

Pour autant, l'École n'exclut pas les opportunités en lien avec d'autres territoires, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales, afin d'apporter des compétences peu ou pas représentées sur le plateau (Centre de recherche en design, Scène de recherche, Langues, etc.).

La préparation du volet recherche du quinquennat 2026-30 a débuté en 2023, tant à l'échelle des unités de recherche, qu'à l'échelle de l'Université Paris-Saclay. Les équipes de l'École seront mobilisées pour préparer le répertoire des unités. Pour chacune d'elles, en partenariat avec les établissements cotutelles, il s'agit d'identifier les points de vigilance relatifs, par exemple, à leur management, à leurs ressources, à leur positionnement dans l'écosystème Paris-Saclay, à l'engagement des institutions tutelles...

Concernant la Scène de recherche, la dotation obtenue en réponse à l'appel à projets PIA4-ExcellenceS permet d'ores et déjà d'accompagner la Scène de Recherche à l'échelle de l'Université Paris-Saclay, en développant des pratiques innovantes mettant en jeu chercheurs et artistes professionnels. L'École est associée au PEPR (Programme et équipement prioritaire de recherche) d'accélération dédié aux industries culturelles et créatrices (ICC) porté par le CNRS. A compter de 2024, ce PEPR contribuera à la visibilité nationale de la Scène de recherche et constituera un levier pour des actions internationales s'appuyant sur un soutien Horizon Europe (Cluster 2).

En outre, l'École doit rester en capacité de développer de nouveaux projets en redéployant, le cas échéant, certaines de ses ressources. Dans ce contexte, elle a décidé de développer un centre de technologies quantiques en s'appuyant sur les partenariats de l'EquipEx+ e-Diamant, et notamment ceux avec Thalès et le CEA-DAM. Deux salles d'expérience hébergeant des équipements mutualisés dans le cadre du projet EquipEx+ sont opérationnelles depuis début 2023, et bénéficieront notamment pour la formation à et par la recherche des étudiantes et étudiants de l'année de recherche en technologies quantiques (ARTeQ). Nos partenaires Thalès et le CEA-DAM cofinancent une chaire industrielle « capteurs quantiques », dont le porteur, un ingénieur de recherche, est en cours de recrutement.

L'ENS Paris-Saclay a saisi l'opportunité de recruter des enseignants-chercheurs *via* les chaires de

professeur junior (CPJ) en soutien à des projets interdisciplinaires pour adresser les grands enjeux contemporains ou d'accompagnement de reconfiguration des laboratoires. La première CPJ obtenue en vague 1 a permis le recrutement sur le thème « information stratégique : théorie et application » au Centre d'économie Paris-Saclay (CEPS) en 2022. La seconde vague CPJ a permis un recrutement en 2022 sur le thème « mathématique aux interfaces et sciences de la société » afin de développer les sciences sociales computationnelles à l'École, notamment autour de la plateforme universitaire des données (PUD) de la maison des sciences de l'homme (MSH) Paris-Saclay.

Les thématiques de recherche les plus adaptées à des recrutements CPJ pour 2023-2025 ont été identifiées et ont fait l'objet d'un document stratégique adressé au ministère. Deux thématiques ont été priorisées : « Design pour les transitions écologiques », qui a donné lieu à un recrutement en vague 3, et « Sciences du Patrimoine », qui est la thématique de la CPJ demandée en vague 4.

Indicateur. Articulation de la recherche de l'École et de l'Université Paris-Saclay

(a) Nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs dans les laboratoires dont l'École est tutelle

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques
Date de la mesure	01/01/N
Champ de la mesure	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire dont l'ENS Paris-Saclay est tutelle.
Nature précise des données de base	<p>Effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs docteurs : Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs exerçant leur activité de recherche dans un établissement de l'Université Paris-Saclay et un laboratoire pour lequel l'ENS est tutelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> — professeurs des universités, maîtres de conférences, — directeurs de recherche, chargés de recherche, — agrégés préparateurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, — professeurs associés à temps partiel, — chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels hors CDD avec financement sur contrat de recherche.
Source	Établissement et autres tutelles des laboratoires de recherche (recensement des effectifs - budget initial)
Périmètre	Université Paris-Saclay (cible) : ex-Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, Université Evry Val d'Essonne, Agro-ParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, École normale supérieure Paris-Saclay.
Mode de calcul	Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs "non ENS" dans les laboratoires dont l'ENS est tutelle : effectif des enseignants -chercheurs et chercheurs docteurs non employés par l'ENS / effectif total des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs.

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs	250	272	296	303	nd	300
Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs "non ENS"	53%	56%	59%	60%	nd	60%

(b) Nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs de l'ENS dans les laboratoires en tutelles conjointes avec un autre établissement de l'Université Paris-Saclay

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	01/01/N
Champ de la mesure	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS Paris-Saclay (établissement employeur) exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire ayant au moins comme tutelle employeur un autre établissement de l'Université Paris-Saclay.
Nature précise des données de base	<p>Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS (établissement employeur) :</p> <ul style="list-style-type: none"> — professeurs des universités, maîtres de conférences,

	<ul style="list-style-type: none"> — directeurs de recherche, chargés de recherche, — agrégés préparateurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, — professeurs associés à temps partiel, — chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels hors CDD avec financement sur contrat de recherche. <p>Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes : enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ENS (établissement employeur) exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire ayant au moins comme tutelle employer un autre établissement de l'Université Paris-Saclay.</p>
Source	Établissement (recensement des effectifs - budget initial)
Périmètre	Université Paris-Saclay (cible) : ex-Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, Université Evry Val d'Essonne, Agro-ParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, École normale supérieure Paris-Saclay.
Mode de calcul	Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs docteur de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes : effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes / effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS.

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Effectif des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'ENS dans des laboratoires en tutelles conjointes	36	47	73	71	nd	80
Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ENS dans des laboratoires en tutelles conjointes	29%	39%	60%	58%	nd	64%

Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche

Action 3.2.1. Poursuivre les mesures d'accompagnement des chercheurs à fort potentiel

L'établissement dispose de dispositifs pour accompagner les enseignants-chercheurs et les chercheurs de ses laboratoires qui souhaitent soumettre des projets ambitieux, compétitifs et sélectifs. C'est le cas du programme Initiatives pour Projets Ultra-SElectifs (In-Pulse).

Notamment dans le cadre des entretiens d'accompagnement des carrières académiques, les enseignants-chercheurs sont sensibilisés au soutien apporté par la présidence et la direction d'appui à la recherche et à l'innovation pour répondre à des appels à projets européens et internationaux. Une attention particulière est accordée à inciter et accompagner les chercheurs à répondre aux appels à projet European research council (ERC) Starting mais aussi à tout autre appel à projets européens, internationaux ou nationaux d'envergure selon les besoins exprimés et la pertinence. Les chercheurs potentiellement éligibles ont été identifiés et des actions de conseil et de soutien seront menées de façon à les accompagner dans l'identification des appels pertinents et le montage des projets. Des dépôts de projets d'ERC sont en cours et d'autres prévues en 2024, et trois projets ANR (agence nationale de la recherche) réservés aux jeunes chercheurs (JCJC) ont été soumis lors de l'appel à projets 2023, une candidature ERC de ces jeunes chercheurs étant envisagée dans les prochaines années.

Plus généralement, une veille est organisée afin d'identifier les appels à manifestation d'intérêt ou à projets d'intérêt pour l'École et des entretiens réguliers avec les enseignants-chercheurs. Ainsi tous les nouveaux recrutés sont reçus par le VP recherche puis accompagnés de façon personnalisée par la DARE&I qui effectue une veille, par mots clés et type de financement et accompagne ensuite au montage des projets et à la recherche de partenaires si nécessaire.

Action 3.2.2. Renouveler le cadre de l'accompagnement des carrières académiques

Afin de mieux accompagner la carrière des personnels académiques, une charte listant les grands principes et l'ensemble des mesures existantes ou à déployer a été approuvée par le conseil d'administration de décembre 2020. Elle permet notamment de s'adapter aux évolutions de l'établissement et d'accompagner les personnels académiques lors de moments clés de leur carrière (recrutement, déploiement de l'activité de recherche, réorientation, etc.). Elle articule 3 ambitions :

- l’attractivité pour maintenir et renforcer la qualité des recrutements ;
- l’accompagnement des carrières par la mise en place de dispositifs d’accompagnement proposés aux enseignants- chercheurs comprenant notamment :
 - un accompagnement renforcé des nouveaux maîtres de conférences : le dispositif existant durant les 3 premières années de carrière est complété par le dispositif « Tremplin » pour les enseignants- chercheurs souhaitant s’investir davantage dans la recherche ;
 - des possibilités de modulation ponctuelle de service, en accord avec le contrat d’investissement pédagogique ;
 - des congés pour recherche ou conversions thématiques (CRCT) pour faciliter la reprise d’activités de recherche ou des reconversions ;
 - des aides à la mobilité, grâce au programme *BOOSTER* (cf. Objectif 3.3),
 - des formations proposées en fonction des projets des enseignants-chercheurs ;
- les conditions de travail par la mise en place d’un référentiel des services d’enseignement reconnaissant les différentes formes d’implications dans l’établissement et la prise en compte des nouvelles activités (mise en œuvre des départements et des parcours de formation « recherche-thématique »).

La mise en place de la charte s’accompagne d’une campagne d’entretiens, débutée en 2021, avec chaque enseignant-chercheur ou enseignant, menés par le vice-président formation et le vice-président recherche. À ce jour, plusieurs dizaines d’entretiens ont eu lieu avec un accueil favorable des personnels académiques.

Afin de répondre au mieux au fonctionnement de l’établissement et aux évolutions de l’écosystème de l’ESR, la charte contractuelle incluant le référentiel des services d’enseignement sera révisée en 2024. En lien avec l’axe « attractivité », un bilan pluriannuel de l’endorecrutement est réalisé par discipline au niveau de l’établissement et au niveau national. L’endorecrutement a fait l’objet d’une discussion en conseil scientifique du 18 juin 2021 et une note proposant des recommandations aux comités de recrutement a été validée.

Indicateur. Taux d’endorecrutement

Définition	Il y a endorecrutement lorsqu’un docteur de l’établissement est recruté sur le poste de maître de conférences mis au concours ou lorsqu’un maître de conférences de l’établissement est recruté sur le poste de professeur des universités mis au concours.
Source	Rapport social unique

Recrutement interne d’enseignants-chercheurs		Cumul de 2010 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul de 2015 à 2019	2020	2021	2022	2023	Cumul de 2020 à 2023
Maîtres de conférences	Nombre de recrutés	21	1	2	5	2	5	15	2	-	4	3	9
	dont recrutements internes	6	1	0	0	1	1	3	2	-	1	0	3
	endorecrutement en %	29%	100%	0%	0%	50%	20%	20%	100%	-	25%	0%	33%
Professeurs des universités	Nombre de recrutés	12	2	3	1	2	-	8	3	1	4	2	10
	dont recrutements internes	3	2	1	0	0	-	3	0	0	1	1	2
	endorecrutement en %	25%	100%	33%	0%	0%	-	38%	0%	0%	25%	50%	20%

Action 3.2.3. Poursuivre le déploiement de la direction d'appui à la recherche et à l'innovation

La restructuration du service valorisation en direction d'appui à la recherche et à l'innovation (DARE&I), amorcé en 2019, a été poursuivie en 2021 avec le recrutement d'une directrice qui met en place progressivement une structure répondant aux besoins d'accompagnement des laboratoires et aux enjeux de développement et de diversification des partenariats de recherche académiques et industriels.

En 2022, ce service a pris en charge une partie de la fonction de FSD (Fonctionnaire sécurité défense). Il s'agit d'assurer la protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST), en accompagnant la création des Zones à Régime Restrictif (ZRR) au sein des laboratoires. Il s'agit d'accompagner ces changements et de proposer des outils adaptés.

L'appui aux laboratoires en matière de recherche et d'innovation sera poursuivi et les principaux objectifs sont les suivants :

- 1) Mettre en place un dispositif d'appui administratif aux projets d'envergure en matière de suivi administratif et d'appui à la gestion administrative et financière (Coordination Europe, ERC, PIA...).

Il s'agit d'assurer le suivi administratif et financier des contrats (européens et autres) ; d'établir le calendrier d'envoi des rapports financiers ; d'accompagner les responsables scientifiques et les gestionnaires de laboratoire dans la préparation et le suivi des justificatifs de dépense ; de fournir conseil et assistance en matière de justifications des dépenses auprès du laboratoire durant toute la vie du contrat ; d'assurer le lien avec les différentes parties tierces du contrat ; d'assurer l'interface entre les laboratoires, les composantes et les directions/services de l'Université concernés ; de faciliter l'échange et la communication interservices sur la gestion des projets européens et internationaux permettant ainsi plus de performance dans le traitement des dossiers et une meilleure réactivité. Mais aussi de mettre en place des outils de suivi de projets et de fournir une aide au reporting financier

- 2) Accroître la réponse aux appels à projets notamment européens et cibler particulièrement les ERC (starting), l'accueil d'un nouveau chargé d'affaires européennes depuis septembre 2023 œuvre dans ce sens.

Ainsi, la poursuite du travail de détection et d'entretiens (VP recherche et directrice DARE&I) et les enseignants-chercheurs à fort potentiel, notamment les jeunes identifiés est fait en lien étroit avec le chargé d'affaires Europe recruté par l'Université Paris Saclay dans le cadre de la cellule Europe mutualisée Ego (projet ASEDSE-IRIS) et affecté à l'ENS Paris Saclay. Il s'agit également d'organiser des événements pour promouvoir des appels à projets interdisciplinaires, impliquant les SHS en particulier. L'opportunité de recruter un ingénieur de projets supplémentaire en appui au montage des projets complexes pour mieux accompagner le montage de projet sera examinée.

- 3) Développer des relations avec les partenaires industriels en collaboration avec le chargé de mission relations entreprises et la Directrice Relations Extérieures, Alumni et Mécénat.

- 4) Promouvoir les outils de soutien et de financement de l'innovation

Il s'agit de détecter des projets susceptibles de faire l'objet de pré maturation et de maturation en vue d'un transfert de technologie. Fin 2023, un nouveau projet de Maturation a été obtenu pour un laboratoire de l'Ecole.

En 2024, le bilan de l'état de notre portefeuille de brevets en lien avec notre activité contractuelle sera poursuivie. Une stratégie de valorisation pourra ensuite être préconisée en lien avec les dispositifs existants dans notre écosystème. Par ailleurs, Un chargé de partenariats et d'innovation, financé pour 4 ans par le projet IAUPS du PUI –Pole Universitaire d'innovation va rejoindre l'Ecole début 2024.

Afin de renforcer le fonctionnement administratif de la direction, l'outil PCRU permettant d'avoir une vue sur l'ensemble de l'activité contractuelle des laboratoires de recherche communs, proposé par le CNRS, a été déployé à l'Ecole en 2023. Il a été décidé de se doter de nouveaux outils de suivi de contrats en 2024 :

- déploiement à l'Ecole de l'outil mutualisé de l'Université Paris-Saclay « Circé » dédié au suivi des contrats ;
- déploiement de l'outil de suivi des feuilles de temps Sinchro (Amue) déjà utilisé dans de nombreux établissements ;

En lien avec la DARE&I, la réorganisation de direction des affaires financières sera poursuivie afin d'améliorer la gestion financière des contrats de recherche et d'assurer une meilleure restitution de l'exécution aux laboratoires et de leur permettre de se recentrer sur les missions de recherche

Par ailleurs, en 2024, la sensibilisation des chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi que les personnels support à la PPST et aux enjeux de la propriété intellectuelle dans les contrats et aux dispositifs de valorisation de la recherche et de transfert de technologie sera poursuivie.

Enfin, la DARE&I continuera à renforcer les relations de l'ENS avec l'écosystème Paris-Saclay (Université, société d'accélération des transferts de technologie Paris-Saclay et incubateur « Incuballiance ») en matière de recherche et d'innovation. Elle participe de façon active aux différents comités traitant de l'Europe d'une part et de l'innovation d'autre part.

Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche

Action 3.3.1. Poursuivre et valoriser les dispositifs de soutien des projets internationaux

L'établissement a mis en place au cours du dernier contrat des dispositifs pour soutenir des projets à l'international, complémentaires de ceux déjà existant comme la campagne des professeurs invités. Il s'agit notamment du programme BOnus pour Opérations Stratégiques inTERnationales (*BOOSTER*) qui regroupe une série d'actions concertées avec un partenaire ciblé (telles que collaboration de recherche, mobilité étudiante et colloques) dans l'objectif d'avoir une approche globale, permettant un meilleur impact et l'optimisation des ressources.

Le 1^{er} appel à projet du programme *BOOSTER* a été lancé en juin 2019 pour accompagner des projets sur deux années et cinq projets ont été lauréats, leur exécution ayant été repoussée à fin 2021 en raison de la crise sanitaire, voir annulée quand les mobilités avec les établissements du pays partenaire étaient impossibles (Australie, Maroc, Canada). Un nouvel appel à projets a été lancé en avril 2022 et trois projets ont été retenus avec des partenaires en Italie, au Royaume Uni et en Australie pour un montant de 59 000€ sur deux ans.

Le projet BIOSANTEXC (2023-2025) entre les quatre ENS et six IISER (Indian Institutes of Science Education and Research, lauréat de l'appel à projets pour la création d'un campus franco-indien en Indopacifique dans le domaine des sciences de la vie pour la santé, a permis à l'ENS Paris-Saclay d'accueillir 2 étudiants des IISER de Mohali et Thiruvananthapuram au laboratoire LuMIn pour des stages longs et à deux chercheurs en chimie et en biologie de participer à un workshop à Pune en mai dernier lors du lancement du projet. D'autres mobilités sont attendues en 2024 suite à l'appel à proposition de stages. En juin 2024, un second atelier, organisé par les ENS en étroite collaboration avec leurs partenaires indiens, aura lieu en France.

Dans la perspective d'étendre les relations de recherche avec des partenaires internationaux, il est envisagé de rejoindre le consortium ICE – « Innovation by Creative Economy » relatif à la Communauté de connaissance et d'innovation (KIC en anglais) pour renforcer le secteur des industries culturelles et créatives européennes.

Enfin, un partenariat avec l'University College de Dublin est en cours de discussion. Ce partenariat

s'appuie sur une plateforme d'observation développée dans le cadre du projet Highwave soutenu par une ERC advanced grant d'un professeur de l'École. Ce partenariat pourrait être l'occasion de collaborations avec l'agence spatiale européenne (ESA) et française (CNES). Nous avons travaillé en partenariat avec la SATT Paris Saclay à un modèle économique en vue de pérenniser la station après la fin de l'ERC et d'étudier les différentes configurations de partenariat avec l'UCD et les formes juridiques que cela pourrait prendre. Ce travail se poursuivra en 2024.

Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers

Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens

Le diplôme de l'École est construit autour de quatre compétences fondamentales (recherche, international, enseignement supérieur et pluridisciplinarité) et repose sur le principe de transversalité disciplinaire, favorisé par la personnalisation des parcours des normaliens. Cette personnalisation, en fonction des projets académiques et professionnels des normaliens, se décline par :

- différentes activités propres à chacune des quatre compétences énoncées,
- une année spécifique de parcours (ASP),
- la possibilité de mener des projets à l'interface de plusieurs disciplines selon plusieurs modalités (projet d'étude spécifique, projet interdisciplinaire collectif, projet de recherche pré-doctorale à l'intersection de plusieurs disciplines, etc.).

Action 4.1.1. Déployer des parcours recherche thématique

S'appuyant sur son expertise et des thématiques scientifiques prioritaires ou émergentes, l'École a développé de nouveaux parcours transverses fortement intriqués à la recherche et adossés à une année de recherche thématique :

- à la rentrée 2019, le parcours *Intelligence artificielle* (IA), adossé à l'année de recherche en IA (ARIA) a accueilli ses premiers étudiants ; ce parcours bénéficie de l'expertise du M2 Mathématiques, visions et apprentissage (MVA) ;
- en 2020, le parcours *Technologie quantique* a été déployé avec la mise en place de l'année de recherche en technologies quantiques (ARTeQ, diplôme d'établissement de l'École et diplôme de l'Université Paris-Saclay) ;
- en 2021, l'année de Recherche-création (ARRC, diplôme d'établissement ENS), s'appuyant sur l'expertise et les outils de la Scène de recherche a accueilli sa première promotion d'étudiants d'origine variée (normaliens, élèves ingénieurs, élève d'école d'Arts) ;
- en 2023, une année de recherche thématique en sciences pour les transitions écologiques (ARE ∞) a été ouverte.

Depuis 2022, toutes les années de recherche thématique donnent lieu à un diplôme d'établissement voire inter-établissement avec l'Université Paris-Saclay et sont ouvertes aux étudiants extérieurs et en formation continue. A la rentrée 2023, une cinquantaine d'étudiants étaient inscrits en année de recherche thématique dont près de la moitié de normaliens.

Enfin, le schéma d'études général des parcours recherche thématique, voté en conseil scientifique de septembre 2020, permet une souplesse pour la création de parcours de formation transverses, s'appuyant sur la richesse et la transversalité des équipes de recherche de l'École.

Parcours du diplôme	Année spécifique de parcours (ASP) correspondant
Recherche et international	Année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE)
Recherche et enseignement supérieur	M2 formation à l'enseignement supérieur (M2FESup)
Interface	Année de formation dans une autre discipline et/ou un autre établissement
Parcours "recherche thématique" créés	Année spécifique de parcours (ASP) correspondant
2019 : Intelligence artificielle	Année de recherche en intelligence artificielle (ARIA) - ouverture en 2020-2021
2020 : Technologies quantiques	Année de recherche en technologies quantiques (ARTeQ) - ouverture en 2020-2021
2021 : Recherche-crédation	Année de recherche en recherche-crédation (ARRC) - ouverture en 2021-2022
2021 : Sciences pour les transitions écologiques	Recherche en sciences pour les transitions écologiques - ouverture en 2023-2024

Indicateur. Normaliens dans les parcours "recherche thématique"

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Parcours du diplôme : la personnalisation des cursus des normaliens repose notamment sur le choix d'un parcours spécifique parmi plusieurs parcours de formation proposés dans le cadre du diplôme. Conformément au règlement du diplôme, chaque parcours se caractérise, entre autre, par la validation d'une "année spécifique de parcours" (ASP). Depuis 2019, l'École mène une politique de diversification des parcours en déployant des parcours "recherche thématique".</p> <p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normaliens dans les parcours "recherche thématique" : effectif des normaliens inscrits en année spécifique des nouveaux parcours du diplôme déployés à partir de 2019, au cours de l'année N-1/N.</p>
Source	Application ADN - Accompagnement au diplôme des normaliens
Mode de calcul	Taux de normaliens dans les parcours "recherche thématique" : effectif des normaliens dans les parcours "recherche thématique" / effectif des normaliens en année spécifique de parcours en année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Nombre de normaliens dans les parcours "recherche thématique"	/	18	28	16	22		35
Taux de normaliens dans les parcours "recherche thématique"	/	6,6%	8,3%	6,1%	6,7%		10%

En 2019-2020, le parcours intelligence artificielle a été déployé avec 10 normaliens inscrits en première année de master. Ces derniers ne sont inscrits en année spécifique de parcours ARIA qu'à partir de l'année 2020-2021 ; le parcours ARIA a été transformé en année de recherche thématique en 2022.

Action 4.1.2. Poursuivre la valorisation des activités étudiantes dans le diplôme

Le projet Springboard (PIA4-Excellences) permettra à la Scène de recherche d'être un catalyseur de la vie et de l'ouverture du campus, et d'associer les normaliens aux actions, notamment à celles contribuant au débat public sur les transitions en cours. Le lien entre la vie étudiante et la Scène de recherche a été largement amorcé en 2023 et devra être poursuivi en 2024.

D'autres actions seront poursuivies en 2023, notamment la prise en compte des enjeux sociétaux comme l'environnement, la citoyenneté et les discriminations, en renforçant les liens avec les réseaux existants sur le plateau. Le diplôme est dans ce cadre un support approprié de mise en œuvre et de valorisation de ces actions (tutorats d'accompagnement de milieux sociaux défavorisés, cf. Action

2.3.1; ateliers de médiation permettant de promouvoir la diversité sociale, de genre, etc.). La valorisation des actions extra-universitaires, notamment de type engagement associatif, est jusqu'à présent reconnue dans le diplôme de l'École au travers d'une coloration (activité optionnelle). Un groupe de travail incluant des normaliens et normaliennes a été monté en 2023 pour travailler sur des propositions visant à promouvoir l'engagement étudiant au sein du parcours normalien. Ces propositions devraient faire l'objet d'un arbitrage de la Présidence en 2024 en vue d'un déploiement progressif à partir de la rentrée 2024.

Par ailleurs, lorsque le normalien propose un projet d'engagement humanitaire ou de solidarité d'une durée significative, reposant sur un accueil dans un organisme ou une institution, et permettant d'acquérir et/ou de développer des compétences du diplôme, l'établissement reconnaît depuis 2023 ce projet dans le diplôme de l'École en tant qu'année spécifique de parcours : l'année engagement normalien (ASPEN).

Action 4.1.3. Déployer une enquête d'insertion professionnelle

Les enquêtes d'insertion professionnelle des normaliens élèves et normaliens étudiants sont réalisées par l'observatoire de la vie étudiante de l'Université Paris-Saclay depuis 2020. Deux enquêtes ont d'ores et déjà été déployées. Elles sont complétées pour les seuls normaliens élèves par les données issues de l'enquête du suivi de l'engagement décennal et, de ce fait, l'insertion professionnelle des élèves.

Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École

Action 4.2.1. Renforcer l'accompagnement humain et financier dédié à la vie étudiante

L'accompagnement de la vie étudiante au sein de l'établissement bénéficie d'une attention particulière. Le budget « vie étudiante » des exercices précédents sera préservé en 2024 (CVEC complétée par la dotation « École »). Sur proposition de la présidence et après définition de l'enveloppe dédiée par le conseil d'administration, la ventilation de ce budget dédié à la vie étudiante reste sous la responsabilité des élus étudiants de la commission vie étudiante (CVE). Il convient par ailleurs de rappeler les budgets alloués à la culture, au sport, à la prévention, etc., qui participent du cadre de vie dont bénéficient les normaliens sur le campus. Des opérations de mécénat permettent également de financer des actions spécifiques (distributeurs gratuits de protections menstruelles, fonds de solidarité pour les étudiants internationaux en situation de précarité, etc.).

Sera proposé au CA la répartition suivantes telle que validée par la commission CVEC :

Axes	CVEC	%	Ecole	Total
Amélioration de l'accueil des étudiants	16 000 €	22%	14 700 €	30 700 €
Culture	13 750 €	19%	17 700 €	23 950 €
Santé/prévention	20 250 €	27%	20 800 €	41 050 €
Médecine de prévention	10 000 €	14%	60 000 €	70 000 €
Sport	4 000 €	5%	14 000 €	18 000 €
Action sociale	10 000 €	14%	2 500 €	12 500 €
Budget prévisionnel recettes 2024	74 000 €	100%	129 700 €	196 200 €

Outre l'accompagnement quotidien par les équipes pédagogiques des départements d'enseignement et de recherche, des moments d'intégration à l'échelle de l'École sont menés chaque année. Dans le cadre de la réorganisation de la direction de la scolarité, de la vie étudiante et des concours, la création d'un poste d'assistante vie étudiante a été concrétisée en septembre 2022.

Consciente des très grandes difficultés rencontrées par les étudiants pour se loger à la rentrée 2023, l'ENS cherche avec l'ensemble des acteurs concernées (EPAPS, CROUS, GUPS, préfet....) des solutions de court et

de plus long terme afin d'assurer le logement de ses étudiants notamment en première année. Dans le cadre de ces discussions, un schéma directeur du logement étudiant devrait être rédigé à l'été 2024 sous l'autorité de la préfecture. Au regard des enjeux d'attractivité pour l'École, le Conseil d'administration de l'ENS sera amené à se prononcer sur la mise en réserve d'1M€ de fond de roulement pour améliorer la situation.

Dans le contexte de l'Université Paris Saclay une offre renforcée de service de santé étudiante sera mise en place à la rentrée de septembre 2024 afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en matière de santé préventive.

Enfin un schéma directeur de la vie de campus est en cours d'élaboration au sein de l'Université Paris Saclay, les échanges se dérouleront au cours de l'hiver et du printemps 2024 avec tous les acteurs en vue d'une présentation aux diverses instances au second semestre 2024.

Action 4.2.2. Réaliser un diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante

Une enquête portant sur le vécu de la scolarité à l'École, construite avec les normaliens, a permis en 2021, en dialogue avec les normaliens et les équipes des départements d'enseignement et de recherche, d'élaborer un plan d'actions prioritaires, sur les axes santé, sociabilités et scolarité, mis en place à partir de la rentrée 2021- 2022.

L'enquête a pu mettre en avant la nécessité d'un travail sur des modalités de communication plus efficaces à destination du public étudiant. Un format de type newsletter étudiante, regroupant et structurant l'ensemble des informations pratiques à destination des étudiants, a été mis en place en 2021-2022 et dont l'évaluation en fin d'année 2022 a démontré la pertinence de conserver ce support de manière hebdomadaire.

Action 4.2.3. Développer les actions de sensibilisation à destination des normaliens

En 2024, l'École poursuivra ses efforts en matière de prévention et de sensibilisation à destination des normaliens et des normaliennes, en proposant des formations aux étudiantes et étudiants élus ou engagés dans les associations, dont :

- la mise en place d'un « Kit de départ » des associations (obligations légales, gestion d'une association, etc.) ;
- les formations à l'hygiène alimentaire pour l'utilisation de la cuisine de la Kfet ;
- les formations à la gestion de projet et à la prévention lors des événements festifs et les risques associés ;
- les formations et sensibilisations aux conduites et consommations à risques et aux violences sexistes et sexuelles ;
- les formations aux premiers secours.

En outre, la mise en œuvre du plan d'action concernant les violences sexistes et sexuelles (VSS) adopté en septembre 2023, en lien avec les acteurs et actrices concerné.es par ces questions dans les DER et les services administratifs, comprendra des actions de formation obligatoires pour les responsables d'associations et clubs étudiants ainsi que pour les responsables de l'organisation des événements de rentrée (week-end d'intégration, week-end sportif en compétition, Gala).

Des actions de sensibilisation proposées à grande échelle pour la population étudiante seront proposées (spectacles sur les VSS, conférences et interventions de spécialistes, etc.). Depuis 2022, tous les primo entrantes et entrants suivent deux formations obligatoires pendant la semaine de rentrée, l'une sur la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) et l'autre sur les comportements à risque (consommation d'alcool et de drogues).

Enfin, des référents et référentes égalité (personnel et étudiants et étudiantes) ont été identifiés dans tous

les DER de l'Ecole. Des actions de sensibilisation aux questions de VSS vont également être proposées aux personnels afin qu'un maximum de membres du personnel de l'ENS Paris-Saclay soit formé sur cette thématique.

Action 4.2.4. Déployer le plan d'action développement soutenable en lien avec l'Université Paris-Saclay

L'arrivée dans le nouveau bâtiment a été l'opportunité de stabiliser une politique de développement soutenable portée avec l'appui d'une chargée de mission dédiée et le soutien d'un comité environnement qui a été mis en place en 2019. Le travail mené a notamment permis l'ouverture à la rentrée 2023 de l'année de recherche thématique en sciences pour les transitions écologiques.

Les enjeux de transition écologique et de développement soutenable (TEDS) sont au cœur du projet de la nouvelle présidence qui souhaite traiter ces sujets par une approche participative et inclusive et par une prise en compte systémique de ces enjeux dans les missions et fonctionnement de l'Ecole. Cette politique s'articule évidemment avec celle menée à l'échelle de l'Université Paris-Saclay.

Une nouvelle chargée de mission a été nommée en septembre 2023. Par ailleurs, un appel à ambassadeurs et ambassadrices TEDS a été lancé en juin 2023 afin de mobiliser personnel et apprenants pour participer à la politique TEDS de l'établissement. En novembre 2023, plus de 60 ambassadrices et ambassadeurs (dont 60% d'apprenants) s'étaient manifestés créant ainsi une communauté agissante dans l'Ecole. Ils sont invités permanents du comité environnement qui, jusqu'à présent, ne comprenait que des membres de la gouvernance et des élus ou représentants des conseils de l'Ecole (le règlement intérieur de l'Ecole a été modifié en conséquence par un vote en conseil d'administration). Ce comité qui se réunit tous les deux mois environ est désormais l'organe au sein duquel sont discutées les orientations en matière de développement durable.

En plus des aspects de pilotage et de gouvernance, des actions clés ont été initiées en 2023 et continueront à être déployées en 2024 :

- mise en place d'une demi-journée sur les enjeux TEDS dans le cadre de la semaine de rentrée des primo-entrants
- intégration systématique d'un point concernant ces enjeux dans les conseils et comités de l'Ecole
- mise en place d'une rubrique TEDS sur le site intranet, dans la Newsletter étudiante (hebdomadaire) et dans la lettre des personnels (mensuelle)

En 2024, des formations TEDS seront inscrites dans le plan de formation du personnel (Fresque du climat notamment) et une formation pour les personnels en responsabilité (présidence, direction et direction adjointe des DER et des services notamment) sera proposée. De plus, l'Ecole accueille dans ses murs depuis le 1^{er} décembre 2023 le bureau du groupe 1 du Groupe d'experts Intergouvernementale sur l'évolution du climat (GIEC) avec lequel elle a signé une convention prévoyant notamment une participation des experts aux actions de sensibilisation et de formation ainsi qu'au comité environnement de l'Ecole. Par ailleurs, la politique des missions professionnelles sera revue pour mieux intégrer les enjeux de transition écologique selon les propositions du comité environnement.

À l'échelle institutionnelle, un bilan des consommations d'énergie du bâtiment avait été effectué, notamment dans le cadre du plan de sobriété énergétique de l'établissement voté au conseil d'administration en décembre 2022. Le comité environnement est chargé du suivi du plan de sobriété énergétique. Une première évaluation par ce comité sera menée au printemps 2024 afin de déterminer si les jalons et indicateurs de ce plan ont été atteints.

Les établissements de l'ESR doivent produire un schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (DD&RSE) à soumettre et soumettre à leur conseil d'administration d'ici fin 2024. Ce schéma directeur comprend notamment les axes Enseignement et

Formation, Recherche et Innovation, Réduction de l'impact environnemental. Des groupes de travail issus du comité environnement ont été créés sur les 3 axes et contribueront à alimenter tout au long de l'année 2024 les orientations et actions de l'École qui s'inscriront dans le cadre du schéma directeur de l'Université Paris-Saclay.

Action du COMP

Préparation du schéma directeur climat et biodiversité de l'Université Paris-Saclay

Les établissements de l'Université Paris-Saclay ont mis en place des équipes de pilotage de la transition différemment étoffées et sont aujourd'hui à des niveaux de maturité différents. Avec les enjeux croissants et de plus en plus opérationnels pour limiter les impacts de nos activités, chaque établissement doit pouvoir monter en compétence pour lui permettre la mise en place du schéma directeur, son suivi et sa mise en œuvre. Pour l'ENS Paris-Saclay, il s'agit d'établir des bilans GES et de coordonner les remontées vers l'UPSaclay (création d'un poste de chargé de projet).

Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée

La vie associative tissée au sein de l'environnement cachanais était une force de l'identité normalienne et doit le rester à Gif-sur-Yvette. Cela suppose d'accompagner les normaliens dans sa redéfinition, en lien avec les autres établissements du plateau, tout en préservant ses valeurs, partagées entre les ENS. L'École veillera donc à poursuivre et valoriser les actions inter-ENS, tout en développant les manifestations et projets étudiants intégrateurs au sein de l'Université Paris-Saclay.

La vie associative inter-établissement/inter-école se développe progressivement au niveau du Plateau de Saclay et une attention est apportée par chaque acteur dans le choix des thématiques et des dates des événements.

Action 4.3.1. Élaborer une nouvelle charte de la vie étudiante

Une nouvelle charte de la vie étudiante a été votée fin décembre 2020 en commission de la vie étudiante. Cette charte présente les principes et les bonnes pratiques de cette vie étudiante, permettant ainsi d'encadrer les activités associatives et étudiantes au sein du nouveau campus.

Une nouvelle version enrichie des éléments complémentaires relatifs à la vie festive, à la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles et sur la prévention des comportements à risques a été consolidée en 2022, en collaboration avec les représentants étudiants et associatifs, et s'est appliquée en 2023.

Action 4.3.2. Accompagner les doctorants dans la structuration d'une vie associative

Population spécifique au sein de l'École, les doctorants ont manifesté le souhait de participer davantage à la vie associative et institutionnelle de l'École, qui les a accompagné dans la création de l'Association des doctorants de l'École normale supérieure Paris-Saclay (ADEPS). Cette association poursuit plusieurs objectifs, notamment informer les doctorants sur la vie étudiante et administrative de l'École, par une réunion d'information à l'attention de tous les doctorants de l'École ; rapprocher les populations de doctorants entre elles, de manière transverses aux laboratoires de recherche ; augmenter la visibilité des doctorants dans les instances ; participer à la sensibilisation des normaliens sur le doctorat et le monde de la recherche ; sensibiliser des populations extérieures à l'École (collégiens, lycéens, etc.) aux études supérieures, au doctorat et au monde de la recherche.

Une demi-journée d'accueil de tous les doctorants exerçant sur le site de l'École a été organisée en novembre 2023, avec des présentations et des échanges en amphithéâtre, suivies d'un moment convivial. Outre la présentation de l'environnement recherche, à l'École et à l'Université Paris-Saclay, des présentations de services (RH, prévention...) et de l'ADEPS ont été faites.

Indicateur. Implication des normaliens dans la vie de l'établissement

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	30/06/N au titre de l'année universitaire N-1/N
Nature précise des données de base	Participation aux élections : normaliens et étudiants votant aux élections des différentes instances de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour l'année N-1/N. Associations : nombre total d'adhésions dans les différentes associations de l'École signataires de la charte de la vie étudiante.
Source	Établissement Université Paris-Saclay
Mode de calcul	Taux de participation aux élections : normaliens et étudiants votant aux élections des différentes instances de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour l'année N-1/N / ensemble des normaliens et étudiants inscrits sur les listes électorales en année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Instances de l'École (CA, CS, CVE)	14%	24%	22%	19%	18%		20%
Instances de l'Université Paris-Saclay	8%	na	na	na	na		20%
Associations : nombre d'adhésions (BDE – BDS – CRANS)	2 201	816*	1 360	1 723	1 780		/

na : non applicable

* Dans le contexte de crise sanitaire, le bureau des élèves et les associations ont vu leur nombre d'adhérents baisser de manière drastique (255 adhérents au BDE contre 861 l'année précédente).

Annexe : Liste des structures de recherche

CB : Centre Borelli

CEPS : Centre d'économie Paris-Saclay

CRD : Centre de recherche en design

IDA : Institut d'Alembert

IDHES : Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société

Farman : Institut Farman

ISP : Institut des sciences sociales du politique

LEADS : Langue, Enseignement et Anglais De Spécialité

LBPA : Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée

LMF : Laboratoire Méthodes Formelles

LMPS : Laboratoire de mécanique Paris-Saclay

LuMIn : Laboratoire Lumière, Matière et Interfaces

LURPA : Laboratoire universitaire de recherche en production automatisée

MSH : Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay

PPSM : Laboratoire de photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires

SATIE : Systèmes et application des technologies de l'information et de l'énergie